

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet

DELIBERATION

Redémarrage et transitions

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le jeudi 9 juillet 2020 au siège de la Région Bretagne, et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS (jusqu'à 20h25), Madame Georgette BREARD (jusqu'à 19h), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegau BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 18h), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h50), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 18h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h), Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (de 13h45 à 19h25), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 11h30 et à partir de 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h25), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 17h), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 15h), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (à partir de 12h10), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 20h25), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à partir de 18h), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h50), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à

Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 18h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Sylvaine DUPIN à partir de 16h), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 19h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM de 11h30 à 19h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 20h25), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 13h45), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 17h), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 15h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à partir de 17h), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 17h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 6 juillet ;

Vu les avis des Commissions Education, formation et emploi – Economie, agriculture et mer, Europe - Aménagement du territoire – Culture et vie associative - Développement durable – Finances et affaires générales, réunies respectivement les 1^{er}, 2, 3 et 6 juillet 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

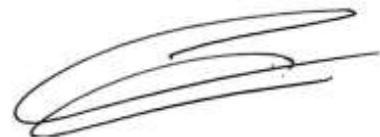
Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National et Madame Catherine BLEIN s'abstiennent)

- **D'approuver les orientations du plan de redémarrage et de transitions, telles que présentées en annexe.**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Session du Conseil régional - juillet 2020

Redémarrage et transitions

La Bretagne a été moins touchée que d'autres régions françaises et européennes par l'épidémie de covid-19.

Ainsi notre région a-t-elle pu contribuer au mouvement de solidarité nationale en accueillant dans ses hôpitaux des malades venus d'autres régions et en prêtant main forte par des équipes de soignants volontaires à des territoires plus meurtris.

La Bretagne enfin, dans cette période, aura apporté une contribution majeure à la préservation de la vie de la Nation par le maintien de sa production alimentaire, agricole, halieutique et agroalimentaire.

Ces contributions à la solidarité nationale étaient naturelles et évidentes, elles méritent pourtant d'être saluées. Les actions exemplaires n'ont pas manqué, et nombre d'entre elles ont été portées ou soutenues par le Conseil régional, (commandes groupées d'équipements, plateforme « Entreprises unies », plateforme « produits locaux », la réactivité des entreprises dans la production de gels hydro-alcooliques, d'innovations ou d'équipements de protection individuels, la créativité de citoyens associés aux réseaux de « Fablabs », en lien avec les entreprises de textile et les couturières indépendantes, sur tout le territoire..).

Mais la Bretagne ne sera pas épargnée par l'autre volet de la crise qui est celui de la profonde déstabilisation économique et sociale dont nous voyons les premiers signes. La situation cumule en effet choc de demande, choc d'offre et crise de productivité de nos entreprises.

On évoque à l'échelle mondiale la pire récession économique depuis les années 30, appelant des réponses rapides, coordonnées et massives. Le temps est donc venu de faire un bilan d'étape et de tracer les pistes pour les mois qui viennent.

Le présent rapport se propose ainsi de

- Faire un rapide point de situation sur ce qui a été fait par le Conseil régional depuis le mois de mars pour faire face à la crise,
- Dresser un tableau de la situation à laquelle nous devons faire face aujourd'hui et dans les mois à venir,
- Affirmer notre volontarisme pour une stratégie de redémarrage économique et social, s'appuyant sur des principes de sobriété, proximité et solidarité,
- Faire œuvre de lucidité sur nos capacités budgétaires et en tirer toutes les conséquences dans le cadre d'une Décision modificative exceptionnelle.

I - La réactivité régionale depuis le mois de mars.

Personne n'avait évidemment prévu et personne ne pouvait prévoir le déclenchement de cette crise. La Région n'y était pas spécifiquement préparée. Ses plans de continuité n'avaient pas envisagé une telle situation et leur élaboration était restée relativement théorique. Des enseignements devront en être tirés.

Pourtant, force est de constater que la réactivité de la Région, sous réserve d'inventaire et d'analyse plus approfondie, a été à la hauteur du défi.

1.1 - La Région a su maintenir le service rendu à la population, aux acteurs et aux territoires.

Pendant cette période on peut souligner la forte activité –et réactivité- des agents qui ont maintenu et souvent accru le rythme de l'instruction des dossiers et des mandatements qui en sont l'aboutissement. Ils ont su aussi répondre à des demandes croissantes, de plus en plus pressantes de nombre de nos partenaires, sollicitant, au-delà des aides, des accompagnements, des conseils, parfois un soutien de nature morale.

L'administration régionale a su mettre en œuvre dans un délai record les décisions politiques pour adapter les services, outils et dispositifs, en inventer de nouveaux et mobiliser l'ensemble des moyens disponibles, pour redéployer les priorités dans les domaines les plus demandeurs.

Soulignons ici que cette très forte mobilisation s'est traduite par l'injection dans le territoire régional de plus de 100 M€ de crédits régionaux, dont une part s'est faite par redéploiement, et une autre, à hauteur de plus de 55 M€ s'est faite par des crédits nouveaux. La Décision modificative intégrée à ce rapport en dresse le premier bilan.

Pendant la période du confinement, dans un dialogue permanent avec les délégataires du service public, les transports régionaux (trains, cars interurbains, transports scolaires, desserte maritime) ont été réduits au minimum mais néanmoins maintenus pour garantir la continuité du service public, la continuité territoriale ou les impératifs de santé et de solidarité. L'action de la Région dans cette période a été guidée par le souci de protéger la santé en limitant l'exposition des conducteurs et équipages, d'être solidaire avec l'Etat et les professionnels de santé et de sécuriser financièrement les entreprises pour permettre le redémarrage. La gratuité a ainsi été offerte aux personnels soignants et un service scolaire proposé aux enfants de soignants et la Région a assuré le paiement des entreprises de transport scolaire sans réfaction en attendant une régularisation ultérieure.

On propose en document annexe une présentation de l'ensemble des dispositifs ainsi mis en œuvre dans cette période d'urgence.

1.2 - La Région a su maintenir le dialogue avec l'ensemble de ses partenaires et des acteurs.

L'enjeu était de réagir collectivement, de planifier les circuits de décisions et décider rapidement.

Le lien avec l'Etat en premier lieu a été permanent. Il a d'abord reposé par des contacts avec le Gouvernement. Avec le Premier ministre, directement et dans le cadre des réunions régulières qu'il a conduites avec les Présidentes et Présidents des Régions. Avec l'ensemble des ministres, notamment ceux en charge des collectivités locales, de l'économie et du budget, de l'agriculture et de la mer, des affaires européennes et du tourisme, de l'emploi et de la formation, ainsi que de l'éducation nationale.

En Bretagne, ce lien avec l'Etat a aussi reposé sur des contacts plusieurs fois par semaine entre le Président et la Préfète de région, assurant la meilleure fluidité entre initiatives, nationales et celles de la Région.

Ce lien constant s'est aussi matérialisé par la participation du Conseil régional à la cellule de suivi de crise « COMEX covid » réunissant services de l'Etat, BPI et services de la Région pour assurer un suivi permanent des situations des entreprises et de la qualité de la réponse qui leur a été apportée.

Le lien avec les autres niveaux de collectivité a aussi été assuré par des contacts hebdomadaires entre le président du Conseil régional, les présidents des départements, les Présidentes et Présidents des

EPCI, les associations de maires. Il a connu deux temps forts avec en quel des intercommunalités et conseils départementaux pour participer fina résistance » et avec la réunion de la CTAP au début du mois de juin qui a permis un partage sur la situation, ses perspectives et sur les capacités de mobilisation collective et coordonnée.

Le lien avec les acteurs socioprofessionnels a été maintenu par un contact avec le Président du CESER et son bureau. Il a aussi été permis par la réunion hebdomadaire avec Madame la Préfète de région du bureau de la conférence sociale. Ces réunions régulières, associant les partenaires sociaux et le président du CESER ont été le lieu d'un dialogue social régional actif, assurant le partage d'information, la remontée à l'Etat au premier chef et à la Région des alertes, des préoccupations des syndicats de salariés et d'employeurs. Ces réunions ont permis d'installer un lien de confiance et une réelle convergence de vue tout au long de cette période. En témoigne la publication d'une déclaration commune de la conférence sociale dans les premiers jours d'avril, affirmant une volonté commune de lutter contre la pandémie, de limiter ses répercussions économiques est sociales et de préparer les conditions de la reprise.

Les liens avec l'ensemble des acteurs de ce qui fait la vie économique et sociale bretonne ont enfin été assurés par le maintien et l'animation des différentes instances sectorielles et la participation des membres de l'exécutif régional. Ont ainsi été maintenus des contacts permanents avec les acteurs associatifs, les acteurs culturels, les professionnels du tourisme, les représentants des entreprises et des secteurs économiques, les acteurs de la formation et de l'insertion, notamment au sein du CREFOP...

On peut souligner la création de nouveaux liens, avec de nouveaux « services » numériques, d'une part avec la plateforme **produits-locaux.bzh** directement impulsée par le Conseil régional avec l'appui opérationnel de l'association .bzh et permettant de mettre en relation les bretonnes et les bretons avec nos producteurs locaux, et d'autre part la plateforme **Entreprises Unies** (www.entreprisesunies-covid19.bzh) impulsée par le Conseil régional en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les services de l'Etat, et en appui opérationnel de l'agence Bretagne Développement Innovation et de Biotech Santé Bretagne.

1.3 - L'institution a maintenu l'essentiel de son activité, tant démocratique qu'administrative.

La démocratie régionale n'a pas été oubliée, dans des conditions totalement inédites : une session plénière dématérialisée et trois réunions de la Commission permanente ont ainsi été organisées. Les commissions thématiques ont aussi fonctionné. Elles ont permis l'expression des élus, la formalisation de débats et des votes en toute transparence de décisions majeures. Ces diverses réunions ont par ailleurs été marquées par l'expression de fortes convergences, voire d'expressions unanimes de tous les élus régionaux.

Le fonctionnement interne de l'administration dans toutes ses composantes a également été maintenu pour l'essentiel. Les réductions d'activité ont été dues à des arrêts règlementaires et obligatoires et jamais à une incapacité de l'administration de fournir le service attendu. Cette réactivité et capacité à maintenir l'action a été largement facilitée par les acquis de l'expérimentation à grande échelle engagée dès avant la crise par le Conseil régional en matière de télétravail. Elle a été permise aussi par la grande réactivité de nos services des ressources humaines, des finances et des services informatiques qui ont permis le basculement général en mode télétravail de la majeure partie de nos activités de siège.

II - Etre lucides quant aux futures difficultés et rester volontariste dans les réponses.

Le présent rapport n'est pas le lieu pour dresser un diagnostic économique et social en Bretagne. Rédigé en juin, ce document serait évidemment voué à une obsolescence rapide compte tenu de la vitesse et de la volatilité des évolutions de la conjoncture. Une analyse datée ne pourrait pas éclairer un débat intervenant à la mi-juillet.

La lucidité est pourtant essentielle pour connaître les suites et conséquences prévisibles de la crise sanitaire, sur le plan économique et social ; pour pouvoir en anticiper les effets.

2.1 - Une crise économique et sociale majeure et systémique.

La première phase de la crise a d'ores et déjà permis de mesurer l'importance du choc. Quelques chiffres, dès le mois d'avril, témoignaient du caractère massif des effets de l'arrêt volontaire des activités économiques. Un premier bilan, fin mai, des entreprises ayant eu recours aux dispositifs publics de sauvetage mis en œuvre illustre l'ampleur du phénomène :

- 52 000 entreprises avaient demandé une remise de charges à l'URSAFF
- 17 000 avaient bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat
- 67 200 entreprises ont activé le fonds de solidarité dans le cadre du 1er volet
- 8 645 entreprises ont souhaité une modification de leurs échéanciers fiscaux
- 52 845 entreprises avaient fait une demande de chômage partiel pour leurs salarié-e-s

C'est en réalité la majeure partie de l'économie nationale et bretonne qui a été mise sous perfusion pour en assurer le maintien.

Ces premiers indicateurs sont complétés par les enquêtes réalisées par plusieurs fédérations d'acteurs auprès de leurs membres. On retiendra par exemple l'enquête réalisée par la CPME auprès des PME et TPE au mois d'avril dont il résultait que plus de 60 % des dirigeants craignaient la faillite de leur entreprise.

On peut aussi noter, dès la fin mai et avant même que les dispositifs de sauvegarde ne soient progressivement retirés, les premiers chiffres réels des difficultés dans les entreprises comme de la remontée des chiffres du chômage. Les associations sociales alertaient aussi dès ce moment sur les premiers effets auprès de personnes les plus vulnérables.

A ce stade, il convient surtout de noter les deux caractéristiques de la crise qui vient : il s'agit d'une crise de l'économie réelle, d'une part, à la différence des crises financières que nous avons connues ces dernières années ; elle est résolument systémique d'autre part, conjuguant choc d'offre et choc de demande, à l'échelle de la planète.

Il en résulte un risque majeur d'engrenage dans une spirale de récession, potentiellement déflationniste, engendrant des effets de dominos difficiles à maîtriser.

Le choc d'offre menace des pans entiers de nos systèmes productifs qui ont été arrêtés et peinent à reprendre. Les raisons en sont multiples.

La situation financière de nombre d'entreprises, pas que des plus petites, et en dépit des dispositifs de sauvegarde publics, a parfois été irrémédiablement fragilisée. Dans certains secteurs comme celui du tourisme, des spectacles ou dans les activités des transports, le choc est si rude que c'est une grande part des entreprises qui se trouvent en situation de péril.

Certains écosystèmes et chaînes de valeur de production ont été profondément déstabilisés, les donneurs d'ordre peinent à trouver les approvisionnements nécessaires et pourraient avoir des difficultés à répondre à la reprise quand elle interviendra réellement. C'est notamment le moteur industriel de nos régions qui se trouve confronté à cette difficulté et à ce risque qui pourrait être un frein puissant à un retour à la normale.

Les entreprises qui reprennent connaissent une baisse de productivité du fait des nouveaux protocoles de production liés à la crise sanitaire, qui parfois, augmentent les coûts de production. Le secteur du bâtiment par exemple pourrait être confronté à cette difficulté.

Le choc de demande pourrait être un frein majeur à la reprise. Certaines activités ont été arrêtées réglementairement et d'autres ne reprennent que sur un rythme très progressif.

Ce choc immédiat sera aggravé par les premiers effets sociaux de la crise : effets sur les revenus du travail avec la baisse annoncée des dispositifs de chômage partiel puis l'augmentation mécanique du chômage ; effets sur les revenus de transfert avec le basculement attendu dans des situations de précarité, voire de pauvreté.

Le choc de la demande pourrait aussi être renforcé par la panne de l'investissement public, qui a connu un trou d'air de plus de trois mois, mais pourrait tarder à repartir du fait de la contrainte budgétaire majeure dans laquelle les collectivités vont se retrouver dès la fin 2020 et pour les années à venir.

Enfin, cette crise s'accompagne d'une menace spécifique sur les transports, le confinement qui a réduit les recettes à zéro tout en exigeant la continuité de service public, le déconfinement dans le respect des mesures sanitaires conduit à des pertes de recettes considérables qui mettent à mal le budget de la Région et l'équilibre financier de ses délégations de service public (trains, cars, navires, aéroports). Avec le déconfinement progressif, l'offre de transport régional n'a retrouvé son niveau d'avant crise qu'à fin juin et les mesures sanitaires ont limité durablement le nombre de voyageurs. Enfin, quand tous les transports régionaux auront retrouvé leur pleine effectivité, la fréquentation restera vraisemblablement affectée par la crise. Les premières estimations laissent à penser que la moitié des 90M€ de recettes commerciales des transports terrestres et maritimes perçus par la Région serait perdue en 2020 et que les années 2021 et 2022 seront probablement aussi affectées, pertes de recettes que les économies de charges variables ne compenseront pas intégralement. Des négociations devront donc s'ouvrir tous les délégataires pour prendre en compte le bouleversement qui naît de l'imprévision de cette crise. La région sera nécessairement appelée à participer à la couverture des déficits. Si elle n'en avait pas les moyens, l'offre de transports ou leur accessibilité au plus grand nombre serait menacée.

La crise conjoncturelle n'a pas arrêté les grandes mutations en cours.

Les effets de cette crise viendront s'entrecroiser avec les effets des mutations structurelles en cours, liées aux grandes transitions auxquelles nous faisons face. De fait, si la crise sanitaire et le confinement ont pu donner à voir les extraordinaires capacités de résilience de la nature, il serait irresponsable de ne pas voir que les phénomènes de changement climatique n'ont pas été structurellement freinés et que leurs effets continueront de se faire sentir. Le défi sera donc dans l'immédiat de savoir articuler traitement de l'urgence qui appelle au soutien de l'activité, et renforcement de l'action en faveur des indispensables transitions, en y ajoutant l'impératif de solidarité.

Le tableau des risques ne serait pas complet si on n'évoquait pas un possible engrenage qui nous ferait passer d'une crise sanitaire à un choc économique, d'un choc économique à une crise sociale, et de cette dernière à de très fortes tensions sur les grands équilibres de notre société et de notre démocratie.

2.2 - Une crise qui touchera différemment les secteurs et les régions, elle pourrait révéler des atouts bretons.

Certaines projections ont d'ores et déjà été publiées par des instituts de conjoncture ou des institutions publiques comme la Banque de France ou la BCE. Toutes s'accordent à mesurer une très forte récession de près de 8 % en Europe en 2020 et à envisager une reprise plus ou moins vigoureuse dès l'année suivante.

Les analyses devront être suivies de près, mais elles demandent en tout état de cause à être détaillées secteur par secteur et région par région. Et à l'intérieur des limites régionales, les différences d'un territoire à l'autre, selon sa structure économique et productive pourraient être importantes.

L'économie bretonne repose sur deux moteurs que sont ses industries productives et exportatrices d'une part, sa dynamique d'économie résidentielle ou présente d'autre part. L'un et l'autre sont menacés, soit par le choc d'offre, soit par le choc de demande, soit par les deux en même temps. Certains secteurs se trouvent ainsi globalement très fragilisés alors que d'autres pourraient être préservés. Et au-delà des effets immédiats de la crise, les perspectives de rebond et d'inscription dans une économie renouvelée à moyen terme, ne sont pas identiques.

De manière très schématique, on peut proposer la grille de lecture suivante, secteur par secteur, selon leur plus ou moins grande dépendance aux marchés extérieurs ou domestiques et régionaux, selon leur plus ou moins grande sensibilité aux chocs d'offre et de demande, selon leurs plus ou moins grandes chances de rebond dans l'économie de demain.

Les secteurs industriels mécaniques, liés aux transports, comme l'automobile ou la navale, mais tout autant l'aéronautique, dépendent d'abord des marchés internationaux (privés et publics) et pas de la dynamique régionale et résidentielle. Ils sont particulièrement sensibles au choc de l'offre. Ils se situent sur des marchés profondément déstabilisés par la crise. Ils doivent, s'ils veulent se redéployer demain, se repositionner assez radicalement dans l'économie de l'avenir. Les risques sur l'économie bretonne sont importants.

Le secteur nautique est aussi dépendant des marchés externes que bretonne la rend moins dépendante des marchés mondiaux que la filière de son tissu de très petites entreprises devra être regardée de près. Son rebond dépendra aussi de la reprise du tourisme et de la reprise de consommation des bretons. Le secteur ne semble pas fondamentalement remis en cause par les perspectives de l'économie de demain, même si, comme d'autres, il devra se réinventer.

Le secteur du numérique en Bretagne est essentiellement dépendant des marchés extérieurs à la Bretagne. Il est donc également soumis aux aléas de la reprise mondiale. Il s'agit par ailleurs d'une offre très majoritairement inscrite dans le service aux entreprises. La relance dépendra donc de la reprise économique générale et des besoins exprimés par les entreprises. Il convient aussi d'être très vigilant sur un tissu important de petites entreprises, très innovantes, mais forcément fragiles et menacées. Il est évident en revanche que la crise et ses enseignements ouvrent pour ces filières des perspectives de développement immenses, en termes de technologies comme d'usages. Les filières bretonnes doivent donc pouvoir s'inscrire dans ces perspectives d'avenir.

Les secteurs alimentaires sont essentiels à la Bretagne, tant en termes d'emplois que d'équilibre territorial. Ils dépendent des marchés régionaux et de proximité mais beaucoup aussi des dynamiques nationales et internationales. Sur ce plan, si chaque filière doit être analysée spécifiquement, force est de constater que c'est le domaine de production qui a été le moins touché par la crise, le monde continuant à devoir s'alimenter. Ce constat doit néanmoins être nuancé pour la filière des produits de la pêche dont l'arrêt presque total a généré des tensions fortes et affaibli certaines entreprises du secteur alors que le Brexit approche. La pleine reprise dépendra donc à la fois des dynamiques mondiale, européenne et locales. Le choc de demande devrait y être moins sensible.

Surtout, dans un monde qui a redécouvert l'importance de la souveraineté alimentaire, de la qualité sanitaire des aliments, qui a redécouvert les vertus des productions locales et des circuits courts, la Bretagne a sans doute des atouts majeurs pour demain, sous réserve d'accélérer l'évolution de ses modèles de production. D'ores et déjà, une étude produite par l'INSEE semble démontrer que la part des industries alimentaires dans la structuration du moteur industriel breton explique en grande partie une situation relativement moins dégradée ici que dans d'autres régions.

Le Bâtiment, qui est le premier pourvoyeur d'emplois industriels en Bretagne, est d'abord soumis aux aléas des marchés domestiques et régionaux s'agissant d'un marché essentiellement local et déterminé par l'économie résidentielle. Il est très touché par les effets du choc de productivité, mais également par le choc de demande. Le bâtiment souffrira-t-il de la baisse des revenus disponibles ou au contraire bénéficiera-t-il d'un effet de recours à la pierre comme valeur refuge ? S'ajoute au risque lié aux arbitrages des individus celui d'une récession de l'investissement public, consécutif à la contrainte budgétaire. La Région est à ce titre directement concernée en tant que maître d'ouvrage des travaux publics dans les lycées et sur ses ports.

Le tourisme est aussi une « industrie » et un moteur de l'économie bretonne. Il représente à lui seul près de 10% du PIB régional, mais au-delà de ce chiffre, c'est sa contribution à l'équilibre du territoire qui en fait une activité vitale et essentielle à la cohésion sociale. Le secteur est par ailleurs intimement lié à l'économie des loisirs et du spectacle qui irrigue, lui aussi l'économie territoriale. Il dépend autant des dynamiques locales et de l'économie résidentielle, que des marchés nationaux et internationaux. Si personne ne doute que les touristes reviendront un jour, personne ne sait à quel rythme ce retour se fera. On peut par ailleurs s'interroger sur le maintien à l'avenir de flux touristiques aussi importants à travers la planète que ceux que l'on connaissait jusque-là. On peut légitimement s'interroger sur la poursuite à l'identique d'activités comme celle de la croisière. On doit enfin se demander quel tourisme nouveau sortira de la crise, et du coup, quelle valeur ajoutée on pourra en attendre. Dans l'immédiat la question sera de savoir la proportion d'acteurs qui auront pu survivre à l'année blanche que nous aurons connue en 2020. La Bretagne avec ses nouvelles orientations pour un tourisme durable et authentique a des cartes à jouer.

Au-delà de ces grands secteurs d'activité, liés aux moteurs industriels de la Bretagne, l'ensemble des activités de service, dans le commerce, les services aux personnes, la santé, l'éducation, la formation, les transports, l'immobilier etc..., qui représentent l'essentiel de l'emploi en Bretagne, sont aussi concernés par les effets de la crise. Essentiellement dépendants de la demande interne régionale et donc de

l'économie résidentielle, il se situent en « bout de chaîne » de la dynamique de consommation, du pouvoir d'achat, par les comportements des individus et des groupes, par la solidarité de la solidarité nationale. Ces comportements de consommation, de travail et dans les modes de vie pourraient eux même connaître de profonds changements dans les années à venir, induisant pour certains domaines d'activité des mutations très profondes et, le cas échéant, des remises à plat totales.

2.3 - la nécessité de s'outiller pour un suivi permanent de la conjoncture.

Les analyses qui précèdent sont une première lecture rapide et schématique. Il est essentiel qu'elles soient documentées, suivies régulièrement et nous permettent collectivement de :

- Disposer d'une vision aussi précise que possible de la situation à date, permettant d'en suivre les évolutions au quotidien et de répondre au mieux aux besoins du moment. Qualifier et mesurer la crise et savoir en apprécier les différents aspects, par type d'acteurs, par filière et secteur.
- Partager une lecture de ses impacts de court terme, à horizon de l'automne, pour anticiper ce qui peut l'être et limiter la casse chaque fois que c'est possible.
- Partager une vision de court/moyen terme, à horizon 2021 des évolutions probables ou possibles pour limiter le choc et le cas échéant, saisir les éventuelles opportunités se présentant.
- Préparer le rebond de moyen terme et les évolutions structurelles de notre économie qui seront à accompagner.

Il s'agit de disposer d'indicateurs précis pour qualifier la situation économique de nos entreprises, de nos différents secteurs d'activités et de notre économie dans son ensemble.

Ce travail pourrait être produit par un collectif réunissant services de l'Etat, Banque de France, de la Région, MEDEF et branches professionnelles, chambres consulaires, agences régionales (BDI, BCI et CRT).

Un tel outil viendrait alimenter les travaux d'une cellule régionale de suivi et de gestion de crise, sur le plan économique, qui pourrait être mise en place en Bretagne dans le prolongement des propositions de différenciation faites pour la mise en place d'un « CIRI régional ». Le principe de l'expérimentation d'un tel outil a été partagé lors de la réunion de la CTAP du 10 juin, en présence de la Préfète de région.

III - Le volontarisme régional au service de la Bretagne de demain.

Nous n'étions qu'aux premiers jours de la crise sanitaire, la sidération collective était totale devant l'ampleur sans précédent du défi, personne ne savait, au fond, quel en serait le bilan humain, sanitaire, économique et social, mais déjà, une certitude était par tous et partout partagée : le monde d'après ne serait en rien comparable au monde d'avant.

Trois grands principes semblent pouvoir servir de piliers pour la refondation de nos sociétés. Déclinaison des grandes orientations de la Breizh COP, ils doivent trouver une traduction aux diverses échelles géographiques, celle de l'Europe, celle des nations et celle des régions enfin.

Le premier principe est celui de la sobriété.

Il s'inscrit dans une écologie intégrale et positive, qui concilie la nécessaire création de richesse, indispensable à la vie de nos sociétés, avec le respect des grands équilibres naturels, non moins essentiels à la vie. Il conduit à nous interroger sur nos manières d'acheter, de consommer, de nous déplacer... Il nous conduit à réfléchir sur ce que nous entendons par croissance avec un nouveau prisme qui n'est pas celui de la décroissance. Il conduit à rejeter les règles folles du capitalisme financier, la recherche systématique de taux de profits déconnectés des réalités, la réduction du travail à une variable d'ajustement, la perception des questions environnementales comme autant de contraintes. La recherche de sobriété, loin de nous faire renoncer au développement économique et social, doit être facteur d'innovations, de création de richesses pour les hommes et les femmes, de solidarités nouvelles et, pour la Bretagne, une opportunité de mobilisation collective car la sobriété sera solidaire ou ne sera pas.

Le second principe est celui de la proximité.

Le succès des circuits-courts pendant la période de confinement a illustré l'utilité et le besoin de proximité dans nos vies et dans nos économies. Ce principe s'inscrit dans la géographie des hommes. Il revalorise et parfois redécouvre les territoires de la vie quotidienne. Il conduit à privilégier, partout, la subsidiarité dans les organisations, à favoriser la responsabilité des territoires dans la construction des solutions adaptées aux besoins, à promouvoir l'innovation locale parce qu'elle sera toujours plus efficace que les solutions uniformes et univoques. Il intègre plus activement le citoyen dans le débat. Il conduit à promouvoir les espaces de vie à taille humaine où chacun peut développer ses solidarités, et s'épanouir professionnellement, culturellement et socialement. Il permet de limiter les déplacements contraints, de réduire nos empreintes carbone, de recréer des communautés de destin, de l'amitié, de la fraternité vécue. Mais cette proximité ne doit pas effacer l'importance de notre ouverture européenne et internationale. Si la mondialisation économique sans règles a touché ses limites, celle qui permet un commerce juste, un enrichissement culturel, d'ouvrir les esprits ne doit pas s'éteindre. Plus que jamais, la solidarité internationale, comme la construction européenne ont du sens pour dépasser nos fragilités.

Le troisième principe est celui de la solidarité.

Il s'inscrit dans la revalorisation de la cohésion sociale comme ciment de nos sociétés. Il conduit à lutter contre les excès de l'individualisme. Nos concitoyens ont d'ailleurs vu et célébré, jour après jour, depuis le mois de mars, les gestes et comportements de solidarité comme autant de « petits » héros du quotidien. Ils ont ainsi applaudi les personnels soignants, et tous les acteurs du « deuxième front », caissières, éboueurs, agents des services publics, forces de l'ordre et de sécurité. Ils ont ainsi souligné l'importance de ces solidarités « banales » dans la performance de nos sociétés.

Aussi est-il essentiel que le « monde de demain » favorise les conditions d'épanouissement de ces solidarités, au sein d'ensembles humains qui partagent des valeurs, une histoire ou un destin, comme c'est le cas en Bretagne. Il est essentiel que les valeurs de fraternité et leurs déclinaisons concrètes, comme le bénévolat soient remises à l'honneur. Il est vital que nos sociétés se préoccupent toujours mieux des plus en difficulté. Il est urgent de replacer la cohésion sociale au sommet des critères de mesure de la performance de nos sociétés. Dialogue social réinventé, vitalité associative, engagement dans le débat démocratique en sont les conditions. La proximité en sera à l'évidence le cadre.

La **Bretagne** a tous les atouts pour mettre en œuvre ces trois principes.

Laboratoire d'un développement sobre avec sa contribution à l'indépendance alimentaire de la France, tout en développant des modes de production de très haute qualité environnementale ; sa contribution au renforcement de la dimension maritime de la France comme à la valorisation environnementale des océans ; sa contribution à développer pour la France, et l'Europe des solutions pour une révolution numérique durable reposant notamment sur ses savoir-faire numériques en cybersécurité.

Laboratoire d'un développement dans la proximité, avec des modalités d'organisation faisant confiance aux territoires, à leur capacité à développer leurs vocations spécifiques et à construire des modèles d'aménagement innovants, privilégiant les espaces de la vie quotidienne, les interdépendances et les solidarités, permettant à chacun de vivre là où il l'entend.

Laboratoire de solidarité et de cohésion sociale enfin, parce que la Bretagne est un « monde à vivre » comme l'exprime la Breizh COP, un territoire où vit une communauté humaine, qui partage des valeurs, une histoire, une culture et un destin commun.

La réponse régionale s'articule autour de six axes :

- Rechercher l'efficacité par une mobilisation collective et partenariale.
- Accélérer les engagements déjà pris dans le cadre de la Breizh COP.
- Poursuivre l'évolution de nos politiques de soutien au développement économique et mobiliser nos politiques de formation.
- Développer une logique plus assumée de conditionnalité de nos politiques régionales.

- Créer un nouveau lien de dialogue entre les attentes de nos concitoyens et nos politiques publiques.
- Accélérer la transformation interne du Conseil régional en tirant les enseignements de la crise de la Covid.

3.1 - Rechercher l'efficacité par une mobilisation collective et partenariale.

Face à la nécessité de réussir le redémarrage de la vie économique et sociale régionale, dans un contexte marqué par une très forte contrainte sur les finances locales, la collectivité régionale entend apporter sa contribution à une démarche qui se doit d'être aussi globale que cohérente.

Globale car il s'agit de trouver les réponses aux divers défis qui se présentent, celui, à court terme de sauvegarder toutes les activités qui peuvent l'être, à court/moyen terme, de participer à la relance de l'activité pour assurer une dynamique de création de richesse indispensable à la cohésion sociale, à moyen terme, d'accélérer les transitions en Bretagne pour répondre aux grands enjeux climatiques, environnementaux, d'équilibre territorial et de justice sociale qui restent bien présents.

Cohérente car il s'agit de mobiliser tous les moyens disponibles et d'en assurer la meilleure efficacité possible dans un contexte de restriction des moyens budgétaires classiques.

Au-delà de nos propres politiques et de nos propres dispositifs, l'enjeu est donc celui d'une mobilisation la plus large possible des acteurs publics. Il convient aussi, pour les collectivités, d'obtenir de l'Etat des garanties sur leur niveau de ressources qui, actuellement très fortement dégradé, ne leur permettrait pas de participer efficacement à la nécessaire relance. Il ne leur permettrait même pas de s'engager comme elles le voudraient dans la négociation d'un contrat de plan ambitieux, faute de pouvoir s'inscrire en contreparties financières à la hauteur attendue.

Il conviendra aussi, dans l'esprit de la démarche de l'engagement mise en œuvre par la BREIZH COP de stimuler la mobilisation de tous y compris des acteurs privés et des individus.

Cette action coordonnée, dont les principes ont été partagés lors de la CTAP du 10 juin, sera le cadre au sein duquel sera négocié et adopté le prochain **CPER** pour les années 2021/2027, (cf. document annexé).

Elle sera aussi le cadre de formalisation de notre stratégie européenne, exprimée en particulier par les PO européens, dont les orientations viendront conforter nos ambitions collectives et compléter les financements du Contrat de plan. Cette stratégie régionale européenne viendra aussi contribuer aux grands objectifs du Green Deal proposé par la Présidente de la Commission.

3.2 - La dynamique des transitions déjà engagée

Le Conseil régional a décidé de concentrer son action volontariste autour de six engagements prioritaires. Ils ont été présentés dans leurs grandes lignes lors de la session de novembre 2019. Ils permettent de mobiliser l'ensemble des compétences régionales de manière transversale, pour contribuer aux objectifs globaux de développement durable de la Bretagne. Ils représentent les engagements spécifiques du Conseil régional, en complémentarité des engagements pris par les autres acteurs du territoire.

Chacun de ces engagements précise les résultats à atteindre, les compétences mobilisées, fixe des objectifs d'évolution de nos politiques publiques ou dispositifs, propose des éléments de gouvernance partagée avec nos partenaires et retient un calendrier de mise en œuvre. Ils mettent ainsi en exergue un nombre réduit de chantiers ou de dispositifs emblématiques de la volonté régionale d'accélérer les transitions nécessaires.

Trois d'entre eux ont d'ores et déjà été adoptés après débat en assemblée, le quatrième est débattu lors de la présente session. Les deux derniers seront présentés à l'automne.

Le présent rapport en présente les objectifs et chantiers les plus saillants.

3.2.1 Engagement pour le Bien manger pour tous

→ Orienter l'achat public et citoyen, notamment par l'éducation alimentaire

Bien manger dans les lycées publics bretons – « Les nouvelles recettes à la cantine ».

- à l'horizon 2022, dans le cadre du schéma des achats économiquement responsables et au-delà des objectifs de la loi Egalim, 25 % des achats de denrées alimentaires répondront aux critères de l'agriculture biologique, et 35 % bénéficieront d'autres signes de qualité ou mentions valorisantes, intégreront le coût du cycle de vie du produit, ou relèveront du commerce équitable.
A noter que, d'ores et déjà les achats d'oeufs et d'ovoproduits y satisfont et que l'achat de poisson frais se substitue peu à peu à l'achat de poisson surgelé (60% frais vs 40% surgelé).
- Les achats de denrées alimentaires devront viser la sobriété carbone en privilégiant la production locale. Seront privilégiées des viandes de volaille et de porc nourris de céréales et de légumineuses européennes, dans le respect des critères de qualité. La même exigence sera retenue pour les produits laitiers.
- pour la rentrée 2021, 100% des équipes de cuisine et des équipes gestionnaires de denrées formées à l'achat et à la transformation de produits de qualité et de proximité, pour la préparation des repas dans les lycées publics bretons.

→ Soutenir activement les filières qui s'engagent

Proposition à l'ensemble des partenaires concernés (territoires, Education nationale, enseignement supérieur, acteurs de la formation, monde agricole, entreprises...) de la création d'un « **Campus du Bien manger** », outil de rayonnement et d'attractivité de notre appareil de formation, de montée en gamme de son offre, de coordination de son fonctionnement régional. Ouvert à toute structure de formation engagée dans ces dynamiques il prend appui sur les dynamiques déjà existantes (Campus des métiers et des qualifications spécialisés dans le domaine de l'alimentaire et de l'agroalimentaire et dynamiques territoriales).

Porter et renforcer les actions de **revalorisation des métiers et des emplois du bien manger** en appui sur les Contrats d'Objectifs régionaux « Emploi – Compétences - Formation – Orientation » dans les secteurs de la pêche, cultures marines et aquaculture, de l'agriculture et de l'alimentaire.

→ Savoir innover en permanence

Déploiement d'appels à projets régionaux (jusqu'à 4 M€ par an) sur l'innovation alimentaire - Transfert de technologies Biotech et Santé & Projets collaboratifs au croisement des Filières - qui privilégieront les dynamiques de projets collaboratifs et l'accompagnement du « bien manger pour tous » autour de thématiques comme la qualité des produits – les emballages – la digitalisation des marchés - ...

L'accélération du programme AgrEtic sur le volet « innovation alimentaire » en ciblant les thématiques proposant des réponses technologiques à ces enjeux, et notamment le sujet des foodtech, la digitalisation des marchés, le e-commerce, les marketplaces et autres fermes urbaines, l'évolution de ces modes de consommation...

→ Produire et transformer les aliments dans des conditions compatibles avec le projet "Bien manger"

Proposer pour la future mobilisation des aides régionales agricoles la généralisation progressive de leur inscription dans le cadre de **Contrats de transition agro-écologique**, passés avec les exploitants, portant de manière transversale sur les enjeux de ressources en eau, biodiversité, qualité des sols, consommations énergétiques, réduction des émissions de GES, adaptation au changement climatique, transition numérique, qualité de vie, approche alimentaire et équilibre économique.

Vers un pass Produit en Bretagne. Apporter une aide au conseil s'engager dans la démarche « premium » (dimension sociale et environnementale) envisagée par le Produit en Bretagne.

Elaborer et mettre en œuvre un programme régional en faveur de l'autonomie protéique des filières d'élevage en Bretagne. Améliorer l'autonomie protéique de la Bretagne, avec un objectif d'accroissement de 10% par an, aujourd'hui trop dépendante des importations de soja, en encourageant la production de cultures protéiques (aide couplée PAC), en accompagnant l'adaptation de la filière alimentation animale (aide à l'investissement), en sécurisant des approvisionnements protéiques européens.

➔ Distribuer en favorisant les circuits courts et les circuits locaux

Proposer des accords de partenariat avec les principaux acteurs de la grande distribution en Bretagne abordant les enjeux de stratégies d'implantations et proximité, circuits courts et filières de proximité, mobilité au service des territoires, transition énergétique et climatique, économie des ressources, solidarité et financement des transitions.

A partir de la plateforme produits-locaux.bzh, pérennisation d'un système de mise en lien production/consommation avec l'objectif d'accroître le taux de pénétration des filières de proximité dans le panier des ménages en proposant les outils dédiés.

➔ Travailler sur l'image de la filière et des produits alimentaires

Déployer un plan coordonné avec les partenaires de valorisation et de communication structuré pour mettre en avant les produits bretons de qualité, les savoir-faire régionaux, la capacité à innover, et l'importance des actions de formation sur les métiers d'avenir.

3.2.2 Engagement pour une stratégie énergétique et climatique

La Région confirme la trajectoire Transition Facteur 4, basée sur la régionalisation les objectifs nationaux du facteur 4 (divisions des émissions de GES de 1990 par 4 d'ici 2050). Trajectoire adoptée en session de décembre 2018 avec les objectifs de la Breizh Cop, elle implique pour la Bretagne un effort de réduction correspondant à une division par 2 des émissions de GES à effectuer à l'horizon 2040 par rapport à 2015. Elle fixe également un objectif de réduction des consommations énergétiques du territoire en 2040 de 35% par rapport à 2015 et de 41% d'ici 2050. Dans le secteur de la production d'énergie, il s'agit d'atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par 6 par rapport à 2016.

➔ La Région, une collectivité responsable

Accélérer les objectifs de rénovation énergétique, de production d'ENR, d'économies d'eau et de recours aux matériaux biosourcés sur le patrimoine bâti régional.

- Mettre en œuvre les objectifs de rénovation énergétique du Plan Energie dans les lycées
 - 15 audits énergétiques/an
 - 3 sites en réhabilitation énergétique/an
- Accélérer nos objectifs de production d'ENR sur le patrimoine régional bâti
 - A minima, 15 sites régionaux (lycées, tertiaire) équipés chaque année à compter de 2021 quel que soit le mode (appel à manifestation tiers investisseur, SPL, régie) en commençant par les installations de potentiel > 100 kWc

- Toute opération neuve intégrant dès l'origine une installation PV d'au moins 100 kWc, quel que soit le mode
- Accroître l'utilisation de matériaux biosourcés dans les opérations de rénovation et de construction du patrimoine bâti régional
 - Imposer dans les commandes publiques de la Région un doublement en 3 ans de l'utilisation d'éco-matériaux, en particulier pour les projets de rénovation, dans une optique de massification progressive
 - Redéfinir pour notre commande publique BTP, via un groupe de travail dédié, un Eco-référentiel intégrant les matériaux biosourcés/ le recyclage des matériaux déconstruits
- Poursuivre l'installation de matériels d'économie d'eau et des systèmes de récupération des eaux pluviales, en priorisant sur les opérations nouvelles (dont tertiaire) et les lycées avec internats.
- Mettre en œuvre avant la fin 2020 le plan régional de surveillance de la qualité de l'air intérieur, (évaluation, campagnes de mesure, plans d'action).

Renouveler les flottes de véhicules et navires régionaux du réseau Breizh Go.

- Accélérer le renouvellement des véhicules, autocars et navires régionaux avec l'objectif d'une substitution de 50% par des véhicules dotés de motorisations plus vertueuses (électrique, bioGNV, hydrogène...).
- Convertir progressivement, à partir de 2022 et jusqu'en 2040, l'ensemble de la flotte régionale de navires avec un objectif de « zéro émissions » avec à chaque fois que possible et pertinent des chaînes de propulsion utilisant l'hydrogène embarqué, fourni à partir d'hydrogène renouvelable ».
- Accélérer le renouvellement de la flotte de véhicules de service vers des véhicules économes et moins polluants.

Accélérer les mesures d'accompagnement des agents régionaux pour faire évoluer les méthodes de travail et les pratiques managériales favorisant les comportements professionnels vertueux pour le climat et les ressources.

- **Sur les trajets domicile-travail.** Développer et faciliter pour l'ensemble des métiers éligibles le recours au télétravail avec un objectif quantifiable d'ici 2025 pour l'ensemble de la collectivité, représentant un potentiel chiffré et suivi de tCO2 évitées par an. Inciter plus fortement les agents à prendre les transports en commun ou utiliser des formes de mobilité alternative (covoiturage) permettant de réduire les trajets en autosolisme, avec un objectif chiffré et suivi de réduction des émissions liées aux déplacements domicile-travail.
- **Sur les déplacements professionnels.** Inciter les agents à limiter les déplacements professionnels en mettant à disposition les outils de visioconférence et de travail à distance adaptés et faciliter l'utilisation des transports en commun pour les déplacements professionnels obligatoires avec un objectif chiffré et suivi de réduction des km parcourus. Favoriser un recours massif au vélo et aux transports en commun pour les déplacements intra-urbains des agents - mesures d'incitation en cohérence avec le plan vélo national - avec un objectif chiffré et suivi de substitution des km parcourus actuellement (véhicules flotte) réalisés en vélo ou transports en commun.

→ Lutte et adaptation au changement climatique

Mettre en œuvre un plan régional d'adaptation aux effets du dérèglement climatique autour des 6 axes structurant du programme Breizh Hin. Accompagner notamment le déploiement des actions du programme telles que la désimperméabilisation des cours de lycées, la gestion des îlots de chaleur en ville, les sentinelles du climat, ...

Constitution avant fin 2020, d'un **groupe régional d'expertise breton** sur les transitions écologiques et climatiques.

→ Vers l'autonomie énergétique de la Bretagne

Conforter le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique sur l'ensemble du territoire. Permettre à chaque Breton d'accéder à un service complet de conseil et d'accompagnement dans ses travaux de rénovation de l'habitat et viser un objectif de 62 500 ménages par an pour un conseil de premier niveau et 12 500 ménages accompagnés pour la réalisation de leurs travaux.

En appui sur le Pacte Biogazier breton, augmenter la production de gaz renouvelables à partir de ressources maîtrisées, respectueuses de l'autonomie alimentaire et des impacts environnementaux, en cohérence avec les recommandations du Schéma régional de la Biomasse, et ainsi multiplier par 6,4 la production de gaz renouvelables d'ici 2030 (soit 2 470 GWh) et surtout développer les usages pour décarboner les mobilités.

A travers la feuille de route sur l'éolien terrestre, faire progresser l'installation d'éoliennes sur le territoire breton et ainsi atteindre l'objectif de 4 GW installés en 2040.

Avec le déploiement de la feuille de route en faveur du développement des énergies marines renouvelables, viser à l'horizon 2030 un taux de couverture de l'ordre de 25% des consommations électrique de la Bretagne par de la production électrique issue de sources renouvelables offshore.

Dans le cadre de la stratégie de déploiement des solutions hydrogène (H₂) d'origine renouvelable,

- 8 boucles locales hydrogène renouvelable et bas carbone réparties sur le territoire à partir d'un appel à projets annuel dégageant 10 M€ sur 4 ans
- 3 écosystèmes portuaires maritimes « hydrogène renouvelable » entre 2023 et 2030
- d'ici 2030, amorcer une première flottille de 10 navires pilotes et viser 100% du renouvellement des flottes de navires de la Région à base de propulsions décarbonées et, chaque fois que possible et pertinent, en privilégiant le développement de la filière hydrogène.

Piloter et animer le réseau régional des Plans Climats des EPCI, comme outils majeurs de la déclinaison territoriale des enjeux et des objectifs régionaux énergie-climat de la Breizh COP.

3.2.3 Engagement pour un numérique responsable

→ Promouvoir un numérique responsable

Obtenir le label « Numérique Responsable » et signer la charte numérique responsable avec l'Institut du Numérique Responsable. Cette démarche d'amélioration continue exigeante vise à réduire l'impact environnemental du numérique et à initier, sur le territoire régional, une dynamique d'investissement dans des produits et services numériques et matériels informatiques durables. Elle doit également permettre de réviser la politique d'achat et d'équipement de matériels informatiques issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Valoriser la filière du réemploi et recyclage informatique au travers un marché de réemploi et de la prestation de services plutôt que le don permet d'introduire des exigences de traçabilité, de promotion et valorisation du réemploi répondant aux enjeux d'inclusion numérique ou encore d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Il permet également d'assurer aux acteurs de la filière considérée un modèle économique durable et de créer des emplois.

→ Promouvoir un numérique inclusif

Proposer l'élaboration partenariale d'un ambitieux programme régional de médiation et d'inclusion numérique fondé sur des stratégies numériques locales et adossé à un réseau de tiers-lieux favorisant la coopération entre les acteurs, le développement d'activité et la revitalisation des territoires.

Il s'agit notamment d'accompagner le développement du réseau des tiers lieux du territoire breton ; de proposer la construction, avec l'ensemble des partenaires volontaires, d'un guichet régional de financement mutualisé ; d'accompagner les EPCI pour construire des stratégies numériques locales répondant à leurs enjeux de territoires ; d'agir en faveur des acteurs de la médiation numérique.

Proposer à l'Académie et aux conseils départementaux une initiative en faveur d'un schéma directeur numérique dans les EPLE. (Infrastructure mutualisée et sécurisée, offre d'accès très haut débit fondée sur les réseaux d'initiative publique, maintenance informatique territorialisée, politique d'équipement en matériels informatiques individuels, offre de services logiciels et ressources numériques, innovation et culture numérique ...).

Elaborer et promouvoir un guide contre la cyber malveillance et sur les usages opérationnels du numérique à destination des collectivités.

Les collectivités territoriales sont engagées dans une transformation numérique profonde, autant pour répondre à des obligations réglementaires qu'à la nécessité de rendre un service de qualité aux citoyens. Les enjeux de la sécurité informatique sont aujourd'hui majeurs et les collectivités territoriales doivent faire face à des menaces liées à l'utilisation des outils informatiques et à la dématérialisation de certaines procédures : vol, détérioration, destruction de données

→ Accompagner la numérisation de l'économie et la transition des acteurs économiques

Porter des actions de valorisation des métiers et des emplois du numérique dans les Contrats d'Objectifs régionaux « Emploi – Compétences - Formation – Orientation »

Apprécier les compétences et expertises, prospective des métiers et chaînes de valeur des organisations, transformation de secteurs/ domaines d'activités verticaux (agriculture, maritime, commerce, santé ...), accompagnement des filières et des entreprises, sur les enjeux d'éthique et numérique, de numérique responsable, de femmes et numérique.

Elaborer un plan d'accélération de la numérisation de l'économie et accompagner la transition numérique des entreprises.

Ce plan sera élaboré en cohérence avec la stratégie régionale pour la recherche (S3) et en particulier le domaine d'innovation stratégique « économie numérique sécurisée et responsable » et ses 7 leviers (Cyber sécurité, Electronique, Photonique, Données et intelligence, Images et contenus, Réseaux et IoT, Spatial, Technologies numériques sobres et responsables. Les projets de développement et de transformation d'activités (agriculture, commerce, industrie, formation ...) Ces orientations, confortées par les enseignements de la crise, seront soutenues en tenant compte des enjeux de modernisation des appareils productifs locaux, de transformation des chaînes de valeurs et d'émergence de nouveaux modèles économiques inspirés des plateformes numériques, de montée en compétences des entreprises et de leurs salariés.

→ Concevoir des services publics numérique de proximité numérique de l'administration

Conception et développement d'une plateforme de services publics numérique. La création d'une "plateforme de services numériques" sera un maillon clé de la nouvelle relation usagers. Elle permettra d'accéder aux services publics de la Région mais aussi d'autres collectivités, sans tenir compte des "frontières administratives". Elle offrira un parcours utilisateur simple basé sur un compte numérique citoyen, pour rechercher puis accéder à des informations sur les services publics, via des contenus personnalisés facilitant les démarches en ligne. La version beta sera proposée à l'automne 2020 et la version 1 en septembre 2021.

Contribuer au service public de la donnée et promouvoir une stratégie régionale de la donnée. En cohérence avec la Stratégie européenne pour les données, il s'agit de promouvoir une approche partenariale à l'échelle régionale entre acteurs publics et privés pour contribuer collectivement au service public de la donnée et au « marché unique des données » et s'engager dans une démarche de régulation de l'écosystème du territoire.

Déployer une nouvelle offre de services collaboratifs et à distance à destination des élus et des agents, adaptée aux usages et pratiques d'une administration transformée et résiliente (post crise sanitaire) :

- Développer et faciliter pour l'ensemble des métiers éligibles le recours au télétravail avec un objectif chiffré et suivi de journées télétravaillées d'ici 2025.
- Faciliter l'organisation des assemblées délibérantes et commissions politiques à distance et valoriser la vitalité démocratique et la proximité.

3.2.4 Engagement pour la biodiversité et les ressources

→ Mobilisation collective

Lancer un appel à projet annuel de 1 M€ dédié aux initiatives de mobilisation des acteurs dans les territoires, AAP financé par la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office français de la biodiversité. Il constitue un élargissement des soutiens aux initiatives de participation citoyenne à l'élaboration des PCAET à l'ensemble des sujets et enjeux de transition (biodiversité, eau et milieux aquatiques, énergie et climat, ressources et économie circulaire, mer et littoral, consommation, mobilité et aménagement durables).

Elaborer et mettre en œuvre une charte de coopération pour les transitions en Bretagne avec les associations et les collectivités en déclinaison de l'alliance pour les transitions collectivités / associations souhaitée par les acteurs régionaux lors de la semaine Breizh Cop.

Proposer 60 nouvelles Aires Marines Educatives en Bretagne d'ici 5 ans.

Mobiliser les jeunes notamment à travers les lycées bretons et l'action du CRJ. En appui sur des lycées-test, notamment afin de sensibiliser aux problématiques de biodiversité suite au travail actuellement engagé sur le Climat et création d'une commission climat.

→ Partager les priorités

Favoriser « l'open data environnemental » par une meilleure articulation voire un regroupement des producteurs et analyseurs de données existantes sur ce sujet.

Affirmation de la liberté pour les breton.ne.s de s'informer par eux même et d'expertiser ou de contre-expertiser les politiques publiques et les initiatives privées en Bretagne sur leur impact environnemental.

Promouvoir des instances de gouvernance régionales (existantes ou à développer) intégrant plus largement tous les partenaires régionaux, les EPCI et les citoyen.ne.s. (Adaptation des structures de gouvernance, actions de formation des élus et décideurs, expérimentations de participations citoyennes, panels, tests de tirage au sort pour des citoyen.ne.s dans l'Assemblée Bretonne de l'Eau...).

Constitution avant fin 2020, d'un groupe régional d'expertise breton sur les transitions écologiques et climatiques. Proposer un groupe régional d'étude sur le climat et les transitions avec des chercheurs de plusieurs disciplines pour mieux les associer à la décision publique.

→ Mettre en œuvre les transitions sur les territoires

Mettre en œuvre la démarche régionale de conditionnalité des aides. (cf 3.5).

Expérimenter le « 1% biodiversité » proposé pour l'aide régionale aux investissements touristiques et le généraliser ensuite à toutes les subventions d'investissement de la Région.

Appliquer le 1% biodiversité aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Région afin de favoriser le **zéro artificialisation nette** à l'échelle de la collectivité (renaturation d'espaces équivalents en surface et fonctionnalité).

Création d'un fonds « vert » régional pour financer des projets de compensation carbone locale également vertueux pour la biodiversité, de compensation biodiversité, de mobilisation citoyenne... permettant notamment de soutenir des initiatives en faveur de la préservation et de la reconquête de la ressource en eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité et soutenir des initiatives en faveur de l'éducation à la nature et aux transitions en Bretagne.

→ Feuille de route économie circulaire

Un appui au développement des « low techs » sobres en ressources. Financement d'une animation régionale des acteurs pionniers pour qu'ils déploient ces innovations en « open source » et initient de nouveaux modèles économiques.

Partenariat avec « Produits en Bretagne » pour accompagner leur ambition d'accélération d'une « économie circulaire bretonne » particulièrement nécessaire à l'heure du choix de la relocalisation des chaînes de valeurs.

La filière de l'emballage est la première concernée par le partenariat, via une série d'actions permettant de viser le zéro déchet en 2040 (après zéro enfouissement 2030).

Un appel à projets commun à l'ADEME Bretagne, la Région Bretagne et la DREAL sur l'économie circulaire (dès l'été 2020 plus d'1 M€ mobilisé) à destination des acteurs économiques pour initier des filières bretonnes (mobilités, cartouches d'encre, ostréiculteurs, bâtiment...)

Déployer l'usage des matériaux biosourcés ou recyclés pour doubler, d'ici 3 ans, leur utilisation sur les chantiers dans les territoires de Bretagne en s'appuyant notamment sur la nouvelle Fédération Bretonne des Biosourcés et les différents réseaux (opérations nouvelles de la Région sur les lycées et le tertiaire) et maîtrise d'ouvrages (territoires, promoteurs, bailleurs sociaux...)

3.3 - La remise en chantier de notre stratégie de développement économique

Les réponses à la crise économique et sociale qui vient s'inscrire à la fois dans le très court et le court/moyen termes. Il s'agit de sauvegarder les activités qui peuvent l'être, de préserver l'emploi, et de relancer les activités qui doivent l'être. Mais ces actions n'auraient aucun sens s'il s'agissait de faire survivre coûte que coûte des activités ou des modèles par ailleurs condamnés par les grandes mutations auxquelles nous devons faire face. Au regard de ces nécessaires transitions, la crise sanitaire n'aura été qu'un révélateur parfois, un accélérateur souvent. Mais pas la cause.

Les grands enjeux liés aux transitions environnementales, aux révolutions technologiques et numériques, aux déséquilibres territoriaux et aux bouleversements sociétaux n'avaient pas attendu la covid, ils n'ont pas non plus perdu en intensité avec elle.

Il est donc plus que jamais essentiel que l'action publique régionale en matière de développement économique et social sache conjuguer la réponse à l'immédiateté pour éviter le risque « d'écroulement » avec la préparation de l'avenir et l'accompagnement des mutations structurelles de notre appareil de production.

Par ailleurs, la perception que nous avons du développement économique doit être élargie au-delà des seules questions de la compétitivité des entreprises, aux questions des compétences humaines, de la performance sociale et environnementale de notre économie. La Région a pour cela une responsabilité majeure du fait de ses compétences centrales en matière d'aide aux entreprises, comme de formations initiale et professionnelle continue. Dans le prolongement de sa SRDEII, de son CPRDFOP et en cohérence avec les engagements pris au titre de la Breizh COP, le Conseil régional entend donc donner, d'ores et déjà, des inflexions nouvelles à ses politiques publiques de développement des entreprises et des compétences humaines. Ces orientations seront en grande partie formalisées dans le cadre de la stratégie de recherche et d'innovation (S3) qui sera élaborée cette année dans la perspective de la programmation 2021-2027 des fonds européens.

La réussite dépendra par ailleurs de notre capacité à développer de nouvelles modalités d'action articulant plus finement dans de nouveaux partenariats, acteurs publics et privés, y compris le monde associatif.

Ces inflexions, tout en maintenant l'impératif de l'emploi durable et de qualité et la nécessité de stimuler la création de richesses, devront pleinement s'inscrire dans les trois grands principes énoncés plus haut : sobriété, proximité et solidarité.

Il s'agit d'accompagner les mutations structurelles de notre économie, de ses principaux secteurs d'activités et de ses entreprises vers des positionnements marché, des modes de production et des organisations plus performantes parce que plus durables.

Par sobriété, il s'agit de mettre l'accent sur les enjeux climatiques et de biodiversité, de favoriser toutes les productions et les modes de production et toute organisation permettant de réduire notre empreinte carbone et d'économiser la ressource, quelle qu'elle soit.

Par proximité, on entend toute production et tout système de production privilégiant les objectifs de souveraineté, de relocalisation des activités, de proximité entre espaces de production et de consommation, permettant des modes de travail et de vie plus soucieux des réalités géographiques vécues par nos concitoyens.

Par solidarité, on entend les modes d'organisation et de production favorisant la cohésion sociale, le dialogue social et la qualité de l'emploi dans les entreprises.

La prise en compte de ces grands objectifs prendra plusieurs formes, dans le court et le moyen termes :

Un ciblage plus affirmé (et parfois une redéfinition) des priorités qui seront soutenues, notamment au titre de la future S3 qui priorisera les secteurs de la recherche et de l'innovation qui seront les plus accompagnés par les crédits régionaux et européens. La reformulation de la SRDEII, tenant compte des priorisations retenues dans les 6 engagements de la Breizh COP permettra aussi de compléter

cet exercice de ciblage. La déclinaison des contrats d'objectif emploi, formation, orientation permettra aussi de renforcer cette priorisation.

Un plus fort encouragement des entreprises dans la prise en compte des trois grands objectifs cités, avec des logiques :

D'accompagnement. Il s'agit de mobiliser les réseaux d'acteurs engagés dans l'accompagnement économique, pour qu'ils s'engagent davantage sur les transitions pour développer l'offre de conseil et de services aux entreprises, développer la sensibilisation, les échanges de bonnes pratiques, les partages de projets. L'ensemble de l'écosystème s'y engage et a vocation à y prendre part, Consulaires, Technopoles, Pôles de Compétitivité, etc. BDI et BCI pourront être mobilisés et assurer une coordination de l'action. L'appropriation de ces enjeux par les réseaux d'accompagnement sera renforcé dès l'automne 2020.

De plus large prise en compte de ces enjeux par les aides ou dispositifs existants. Nos aides ou dispositifs actuels répondent prioritairement à la création ou au maintien de l'emploi sur les territoires, en visant aussi les objectifs de qualité et de durabilité de l'emploi, d'égalité femme homme, ainsi que la volonté de l'amélioration des conditions de travail. Elles favorisent les projets visant à participer à l'équilibre territorial et accompagnent les démarches participatives et coopératives. Ces objectifs visés par nos dispositifs répondent partiellement à nos ambitions BreizhCop, et méritent d'être complétés.

Sans se départir des outils indispensables à la préservation de l'emploi alors que la crise économique et sociale s'annonce, une gamme de dispositifs « sobriété » sera créée et progressivement mise en œuvre. Le principe en sera le suivant : développer en complément des aides régionales actuelles une gamme visant prioritairement la transition écologique permettant d'accompagner plus et mieux les entreprises engagées dans l'appropriation de ces enjeux. Ces déclinaisons de dispositifs « sobriété » étant appelées, progressivement, à monter en puissance puis à se substituer aux dispositifs actuels, maintenus dans l'immédiat pour assurer notre capacité à agir dans la crise, en défensif et en urgence, notamment pour permettre de sauvegarder l'emploi. Mobilisant les mêmes enveloppes, des objectifs quantitatifs seront fixés chaque année pour les dispositifs « sobriété ».

Des modèles de ces nouveaux dispositifs seront proposés lors d'une prochaine Commission permanente, en commençant par les dispositifs de soutien à l'innovation sous toutes leurs formes, qui par nature ont vocation à préparer les prochaines générations de services, produits et/ou process. La stratégie de recherche et d'innovation qui sera proposée fin 2020 devra par conséquent prolonger la Breizh COP et les feuilles de routes régionales, en intégrant les grandes transitions numérique, sociale et écologique.

Par ailleurs, au regard des enjeux industriels, de relocalisation comme de mutation vers l'industrie du Futur, de grands programmes régionaux comme Breizh FAB seront réajustés afin de mieux tenir compte des objectifs de transition présentés ci-dessus.

De reconnaissance des efforts entrepris. L'engagement des entreprises dans des processus de labellisation de type « iso 26000 », « Lucie » ou « PME+ » devra être reconnu et valorisé, au regard de leur implication pour les salariés, pour l'environnement ou leur territoire. Cette démarche pourra s'appuyer sur les travaux d'ores et déjà entrepris par un réseau d'entreprises comme Produit en Bretagne. Elle pourrait aussi conduire à une réorientation de la marque Bretagne, pilotée par BDI, qui pourrait devenir un référentiel breton de cette très haute qualité sociale et environnementale.

3.4. Mobiliser la formation professionnelle au service de la reprise de l'activité

Cheffe de file dans le domaine de la formation professionnelle, la Région entend mobiliser pleinement ce levier d'action et jouer tout son rôle pour répondre aux répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire. Elle est ainsi partie prenante d'un plan d'accompagnement élaboré avec l'Etat et les partenaires sociaux au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Les axes de ce plan s'articulent autour de :

- La préservation de l'alternance
- La formation des demandeurs d'emploi
- Le maintien des salariés en emploi
- L'accompagnement des personnes en situation de décrochage

La Région mobilisera ainsi ses dispositifs et ses actions en cours en les adaptant au contexte. Elle accentuera ses travaux en faveur du numérique inclusif.

3.4.1. Favoriser une évolution de l'offre de formation en lien avec les transitions des secteurs économiques, les besoins en compétences nouvelles.

Les enjeux d'adaptation et de développement des compétences sont au cœur de la stratégie de développement économique mise en œuvre.

Il s'agit tout d'abord de favoriser les capacités de rebond à court/moyen terme en préservant le plus possible les compétences disponibles dans nos entreprises et en poursuivant l'effort de formation nécessaire au renouvellement des actifs et à l'intégration des nouvelles générations. Il s'agit également, en réponse à une accélération sans précédent des mutations en œuvre, d'assurer le développement de nouvelles compétences, gage de la compétitivité durable de nos entreprises.

Les contrats d'objectifs « emploi-compétences-formation-orientation » constituent le cadre de concertation et d'action pour apporter des réponses coordonnées aux enjeux d'adaptation des compétences au sein des différents secteurs de l'économie régionale. Au regard de la diversité des problématiques rencontrées, ils devront permettre d'approfondir les enjeux propres à chaque secteur d'activité pour un accompagnement adapté des entreprises dans la gestion de leurs besoins en compétences. En déclinaison des principes retenus pour leur mise en œuvre, ils constituent un cadre contractuel quadripartite associant, aux côtés de la Région et de l'Etat, les branches professionnelles dans leur dimension paritaire.

En favorisant la réalisation et le partage d'un diagnostic emploi-compétences s'appuyant en particulier sur les travaux des observatoires de branches, ils permettent d'adapter l'offre de formation en réponse aux besoins identifiés, et de travailler, plus globalement, sur l'ensemble des questions se rapportant à la gestion des emplois et des compétences.

Après la signature de contrats d'objectifs avec les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, du bâtiment, des travaux publics et de la métallurgie, de nouvelles contractualisations interviendront avec les secteurs de l'agriculture, de l'alimentaire ainsi qu'avec celui des carrières et matériaux. Au regard des enjeux spécifiques induits par la crise, un travail devra être engagé en direction de secteurs tels que le tourisme, le numérique ou encore l'aide à domicile et la santé.

3.4.2. Mobiliser les dispositifs ou les démarches portées par la Région

→ Accompagner les personnes en recherche d'emploi

La Région est mobilisée pour répondre aux besoins des personnes en recherche d'emploi. Le niveau de la demande d'emploi s'intensifie depuis avril avec une augmentation de plus de 30% de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A en 1 mois en Bretagne, soit plus de 40 000 nouvelles inscriptions.

La Région a rénové ses gammes de formation à l'attention des personnes en recherche d'emploi en 2018 puis en 2019 dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Les innovations, pédagogiques, juridiques et financières intégrées à ces nouveaux dispositifs permettent leur mobilisation réactive au regard du contexte actuel.

Les prestations de la gamme PREPA seront particulièrement mobilisées pour répondre aux besoins des personnes en recherche d'emploi. Les différentes prestations (PREPA Avenir, PREPA Projet et PREPA Clés) proposent une offre de service autour de la remobilisation des parcours des personnes, la

construction de projet professionnel, l'acquisition des compétences sociales. Elles pourront répondre aux problématiques des personnes en recherche d'emploi.

QUALIF Emploi « programme » propose des formations qualifiantes dans plus de 16 secteurs d'activités selon des modalités souples et adaptées aux besoins en compétences des entreprises et des personnes. En complément, une nouvelle modalité de QUALIF Emploi permettra de répondre individuellement aux besoins en compétences des entreprises.

Ces 2 gammes de formation sont complétées par le soutien aux projets territoriaux grâce aux actions territoriales PREPA et QUALIF Emploi.

Les Commissions territoriales emploi formation (CTEF) sont actuellement mobilisées pour diagnostiquer les problématiques locales et proposer des plans d'actions adaptés.

→ Agir en faveur des jeunes en situation de décrochage

La période de confinement a fragilisé l'organisation de la continuité pédagogique des établissements de formation initiale (scolaires et en apprentissage). Les premiers éléments de constats partagés par l'ensemble des partenaires pointent des situations d'interruption de formation pour un certain nombre de jeunes, élèves et apprentis, dont on ne mesure pas encore aujourd'hui la nature et l'ampleur.

Dans le cadre de sa compétence de coordination des politiques de lutte contre le décrochage, la Région a confié en 2017 au GREF Bretagne la mise en œuvre d'un observatoire régional du décrochage. Dans les prochaines semaines, le travail d'observation sera actualisé à la lumière des nouvelles données disponibles, en particulier à l'appui des enquêtes actuellement menées par les autorités académiques auprès des établissements.

Il permettra d'enrichir les cartographies territoriales sur la situation des jeunes ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement déjà mobilisés.

Au-delà de cette connaissance fine et nécessaire, les 17 PSAD (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs), composées du binôme CIO/Mission Locale, déploient d'ores et déjà leurs dispositifs de repérage et d'accompagnement, en lien avec leurs partenaires locaux. L'enjeu sera de conforter et de faire évoluer l'offre de solutions pour chaque jeune en situation de fragilité.

→ Se mobiliser pour préserver les formations en apprentissage :

Compte tenu du contexte, la Région a décidé de suspendre la configuration de sa nouvelle politique dans le domaine de l'apprentissage, dont les contours avaient été adoptés en session de décembre 2019.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire amènent certains employeurs à rompre les contrats d'apprentissage en cours et surtout à ne pas envisager de nouveaux recrutements à compter de septembre prochain.

Le gouvernement vient d'annoncer plusieurs mesures axées sur une incitation au recrutement de nouveaux apprentis afin de préserver le modèle économique basé sur le financement des CFA aux contrats signés.

En complémentarité des mesures nationales et en prenant le soin de bien analyser la situation régionale, la Région proposera dans les prochaines semaines un plan de soutien en direction des CFA et des apprentis.e.s. Elle prendra appui sur la mobilisation en cours des acteurs impliqués dans le domaine de l'alternance.

→ Maintenir les compétences des salarié.e.s

En écho aux problématiques soulevées par les partenaires sociaux et l'Etat dans le cadre de la conférence sociale régionale et au sein du CREFOP, la Région étudiera les modalités d'un accompagnement de la formation des salarié.e.s en complément des actions déjà entreprises et financées par l'Etat et mises en œuvre par les opérateurs de compétences (OPCO).

3.4.3. Favoriser une plus grande inclusion numérique

L'inclusion numérique est au cœur de l'engagement régional en faveur de « stratégies numériques responsables pour le territoire breton » et du Pacte régional d'investissement dans les compétences. Dans ce contexte, un programme régional de médiation et d'inclusion numérique fondé sur des stratégies numériques locales devra être élaboré. Ce programme devra tirer les enseignements de la crise sanitaire, s'agissant de l'impact du numérique constaté dans les usages et les pratiques des acteurs de la formation, des personnes en recherche d'emploi et des usagers/citoyens. Il devra tenir compte des besoins en équipements informatiques des apprenants, au travers d'un marché de réemploi visant à mobiliser la filière concernée au bénéfice notamment de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et à élaborer un modèle économique durable.

➔ Proposer un socle de compétences numériques

L'acquisition d'un socle de compétences numériques par les personnes en situation « d'illectronisme » sera favorisé au travers du dispositif « PREPA Clés » accessible depuis juin 2020, qui propose un parcours spécialisé en inclusion numérique et permet l'obtention de certifications numériques, telle que le « CLÉA numérique ». Cette offre fera l'objet d'une valorisation et d'une animation au niveau territorial auprès de l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation dans le cadre du programme régional d'inclusion numérique.

➔ Impulser une digitalisation accrue de la formation

La période de confinement a entraîné le développement de la formation à distance par les organismes de formation. Entre 60 et 70% des stagiaires inscrits sur les dispositifs de formation financés par la Région ont poursuivi leur formation à distance. Pour autant, les solutions technologiques proposées par les organismes de formation étaient très hétérogènes.

Un plan régional d'accompagnement des organismes de formation en faveur de l'innovation dans la formation par le développement de technologies numériques sera proposé. Il associera les organismes à sa définition et à sa mise en œuvre. Il recherchera notamment l'établissement de diagnostics de situation au sein des organismes, un accompagnement des équipes de formateurs, l'étude des solutions numériques les plus appropriées pour les organismes de formation. Son financement sera assuré dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.

L'animation de la communauté des acteurs de la formation initiée depuis le début de l'année, en prenant appui sur les webinaires dédiés à l'innovation en formation proposés par le GREF Bretagne, sera poursuivie. Il s'agira, en parallèle, de soutenir l'émergence d'une communauté des acteurs de la formation autour des enjeux de l'innovation au service de nouvelles pratiques pédagogiques.

➔ S'appuyer sur des tiers lieux « apprenants »

Le programme régional d'inclusion numérique implique de développer et valoriser le réseau des tiers-lieux du territoire breton favorisant la coopération entre les acteurs et le développement d'activité de revitalisation des territoires. C'est en ce sens que la Région propose le développement de tiers lieux « apprenants » ou d'espaces de « co-learning » favorisant l'accueil de personnes dans une plus grande proximité. Ces tiers lieux, portés par des associations ou des collectivités locales, existent déjà mais sous des formes diverses. L'idée est de pouvoir développer une offre de services alliant solutions et médiations numériques, dans les domaines de la formation, adressée aux personnes ne pouvant pas se déplacer tous les jours dans un centre de formation. Cette solution permet aussi de rompre l'isolement des personnes poursuivant des formations tout à distance.

3-5- Développer les conditions et différenciations d'aides pour favoriser l'émergence de projets Breizh COP

La volonté régionale d'accélérer les transitions portées par la Breizh COP doit nous conduire à renforcer l'alignement de nos politiques publiques sur les valeurs et les grands principes qui la structurent. Aussi doivent elles, progressivement, être resserrées, priorisées et mieux ciblées. Nous devons mieux assumer l'enjeu de la transversalité et ainsi éviter que des actions conduites au titre d'une politique puissent apparaître -ou être- en contradiction avec des objectifs portés par un autre champ de nos interventions.

Les cinq principes de cette démarche de cohérence sont les suivants :

1 - Affirmer un nombre restreint de critères ou de cibles à atteindre et pouvant conditionner et/ou différencier notre intervention.

Autour des grands principes de sobriété, proximité et solidarité, la priorité sera donnée aux 6 critères suivants :

- L'engagement dans une démarche de **sobriété foncière**,
- L'engagement dans une démarche de **préservation de la ressource en eau**,
- L'engagement dans une démarche de **protection de la biodiversité**,
- L'engagement dans une démarche **énergétique et climatique bas carbone**,
- L'engagement dans une démarche de **relocalisation ou/et de rééquilibrage territorial d'activité**,
- L'engagement dans une démarche de **qualité de l'emploi, d'insertion, de dialogue social**.

2- Mettre en œuvre progressivement cette démarche afin d'en assurer la compréhension. Se situer dans un esprit d'accompagnement et d'amélioration, fixer un horizon plutôt qu'un mur infranchissable.

La mise en œuvre se fera par étapes. Des niveaux d'exigence pourront être progressivement revus à la hausse dans une logique de progrès. Les règles d'éligibilité à certains dispositifs (possibilité ou non d'y avoir accès) seront généralisées par étapes d'ici à 2023, pour tenir compte du contexte actuel. Elles pourront être complétées par des logiques de différenciations d'aides, permettant de faire plus ou de mieux accompagner les acteurs plus engagés ou ayant le plus besoin d'accompagnement.

3- Adapter sa mise en œuvre aux capacités d'actions des partenaires, et notamment parmi les trois grandes cibles que sont les collectivités locales, les entreprises et les associations.

Pour les collectivités, le dispositif sera notamment déployé, dès 2021, dans le cadre de la feuille de route « cohésion territoriale ». Les règles d'éligibilité et de différenciation (selon le type de territoires et le niveau de leurs engagements) porteront sur l'ensemble des projets en maîtrise d'ouvrage locale.

Critères d'éligibilité. Pas d'accès aux dispositifs régionaux si :

- Pas d'objectifs fonciers dans les SCOT et PLUI compatibles avec le SRADDET (y compris sur la trame verte et bleue),
- Pas de système d'assainissement (collectif ou individuel) aux normes environnementales ou à défaut de programme de mise aux normes effectif,
- Pas de démarche énergétique et climatique à la hauteur des ambitions du SRADDET

Critères de différenciation. Accompagnement différencié et augmenté si :

- Engagement dans des actions de compensation, renaturation, de foncier ou signature et engagement dans la charte,
- Engagement dans une action expérimentale exemplaire en matière de gestion quantitative de la ressource en eau,
- Engagement dans une action expérimentale et exceptionnelle en matière climatique (ex : TEPOS, repli stratégique...).

- Engagement dans une action expérimentale en matière d'économie circulaire (ex : territoire économie en ressources) ou de relocalisation de chaînes de valeur sur son territoire

Pour les entreprises, le dispositif sera celui décrit plus haut consistant à procéder à une progressive révision de nos dispositifs d'aide pour les réorienter de plus en plus vers des accompagnements en faveur des transitions. Cette progressivité permettra dans les premières années et en particulier dans les mois difficiles qui arrivent de préserver la capacité du Conseil régional à répondre aussi à l'urgence.

Dans un premier temps, aucun n'est un critère d'éligibilité préalable. Sera développée une gamme « sobriété » de nos dispositifs, intégrant la prise en compte de ces critères pour accompagner et encourager l'entreprise en ce sens. Un calendrier d'extinction progressive des dispositifs classiques sera mis en œuvre. Le déclenchement des dispositifs sobriété se fera sur démonstration de l'engagement de l'entreprise dans au moins deux des critères.

Un dispositif est mis en place pour encourager les labellisations ISO ou autres.

En parallèle, est activé le réseau des développeurs de la transition qui fait de la sensibilisation et de l'accompagnement à la montée en compétences d'entreprises sur ces sujets, enfin, la marque Bretagne pourra récompenser et reconnaître les engagements les plus significatifs.

Pour les associations, les critères seront progressivement intégrés dans nos règlements d'intervention.

Les modèles innovants et les gouvernances publiques/privées (y compris associations) seront partout favorisés.

4- Chercher, chaque fois que c'est possible, à conduire nos partenaires vers des labellisations ou certifications reconnues à l'échelle européenne en matière de développement durable afin de donner à voir les progrès et les excellences de la Bretagne.

5 - Partager nos critères de différenciation/bonification avec l'Etat et les autres collectivités bretonnes pour favoriser une simplification des messages adressés aux bénéficiaires.

3.6 - Créer un nouveau lien de dialogue entre les attentes de nos concitoyens et nos politiques publiques.

Nos concitoyens se sont exprimés dans le cadre de la démarche de construction de la Breizh COP et plus encore par le truchement de l'enquête conduite en partenariat avec la Banque des territoires, par la plateforme « make.org ».

Par cette enquête, ce sont plus de 100 000 bretons (et plus de 500 000 votes) qui se sont exprimés et ont dit leurs préoccupations prioritaires pour l'avenir. Au-delà de préoccupations, ils ont formalisé des propositions qu'il convient de prendre en compte. Elles font des enjeux de proximité une absolue priorité, plébiscitent les projets de circuits courts, de production localisées, de solidarités intergénérationnelles, de mobilités adaptées, de renaturation, de meilleure adéquation entre formations et emplois...

Ces propositions devront être analysées et trouver des réponses dans nos actions et politiques publiques. Une restitution de la manière dont la collectivité se saisira de ces propositions devra être faite auprès de tous ceux qui se sont manifestés et ont pris la peine de contribuer. Ce dialogue devra trouver à s'ancrer dans nos modalités d'actions dans la durée.

3.7 - L'accélération des transformations de la collectivité.

Depuis 2017 la Région a engagé une démarche de transformation. Cette démarche, intégrant les trois principes de sobriété, proximité et solidarité, s'articule autour de trois axes :

- Un service public tourné vers l'utilisateur
- Un modèle de territorialisation abouti
- Une transversalité organisée.

Cette démarche vise à :

- **Favoriser l'exercice régional de la démocratie au plus proche des territoires**

Avec des équipements dans les locaux régionaux favorisant la participation à distance aux groupes de travail, commissions... C'est notamment le cas avec l'implantation dans de nouveaux locaux à Quimper, prochainement à Pontivy, Saint Briec, Fougères, Vannes, Lorient... Et l'amélioration des équipements.

- **Favoriser la proximité d'action de la collectivité avec une administration en mutation**

Avec des **implantations** plus lisibles et regroupant les différents services régionaux parfois présents sur plusieurs sites, permettant ainsi une plus grande coordination et une plus grande simplicité d'action en faveur des partenaires, des élu.e.s dans les territoires etc.

Avec une **organisation administrative** pilotée par des Directions hiérarchique regroupant les agents du territoire sur les différentes compétences régionales (chargé.e.s de développement économie, aménagement, emploi-formation, équipes dédiées aux travaux et au fonctionnement des lycées, équipes portuaires, transports...) pour favoriser les échanges au plus près du terrain, éviter des déplacements d'agents du siège s'ils ne sont pas impératifs.

Ces Directions, au nombre de 7, se déploient sur des espaces d'animation administratifs particulier, et tenant compte des priorités tenant aux caractéristiques de chaque territoire. Un **espace d'animation administratif « centre Bretagne » est ainsi créé** et permettra d'accompagner plus fortement les actions régionales notamment sur les thématiques cruciales du développement.

- **Permettre un lien renouvelé à nos partenaires quotidiens, notamment les EPCI.**

Basée sur la participation, l'expérimentation, la créativité et l'ouverture, cette démarche a permis de mobiliser les agent.e.s de la Région afin de faire émerger et concrétiser une grande diversité de projets d'amélioration de nos processus internes ou de nos relations aux usager.e.s. Le projet de territorialisation de la Région, quant à lui, a trouvé une nouvelle dynamique avec la création au 1^{er} avril 2020 de 7 espaces territoriaux.

La démarche de transformation ne vise ainsi pas seulement à faire aboutir des projets mais également à transformer en profondeur les modes d'action de la Région et son management.

La crise liée à l'épidémie du Covid 19 amène de nouvelles opportunités de transformation, pour accélérer des mouvements engagés ou en lancer de nouveaux : poursuite de la généralisation du télétravail, accélération de la dématérialisation de nos procédures, structuration de nos relations aux usager.s. Avec en toile de fond une recherche constante d'équilibre entre bénéfices pour les usager.e.s et bénéfices pour les agent.e.s et une recherche de simplification.

C'est également l'occasion d'accentuer la révision de nos pratiques internes, en cohérence avec les 6 engagements prioritaires de la Région dans le cadre de la BreizhCop, notamment la feuille de route énergie climat. La Région, par les messages forts qu'elle porte vis-à-vis de ses partenaires et du grand public, s'oblige à une grande responsabilité sur ses champs de compétences propres et ses pratiques.

IV - Un projet de budget supplémentaire exceptionnelle

En France les estimations de perte de produit intérieur brut sont révisées chaque mois avec des ampleurs toujours plus importantes : -1% de PIB 2020 annoncé en mars, - 8% pronostiqués en avril et on évoque dorénavant -11% de PIB 2020 début juin. De même, malgré les mesures d'urgence prises par l'Etat et les collectivités locales, le chômage repart à la hausse, avec pour avril et mai des chiffres très défavorables à la Bretagne.

Pour la Région, le premier temps a été celui de la réaction et de la solidarité. Au rythme des commissions permanentes de mars, avril et juin et avec l'adoption d'une première décision modificative exceptionnelle dès le 9 avril, ce sont 130M€ que la Région a mobilisés en urgence pour l'emploi, la vie associative et la solidarité.

Ces mesures de soutien étaient nécessaires. Elles ont été utiles et fortement sollicitées. Le comité de suivi financier de la crise sanitaire installé dès le 23 mars sous l'autorité du président de la commission des finances et des affaires générales a eu à connaître de l'ensemble de ces mesures de même que les membres de la commission. Ils ont aussi pris connaissance de l'impact majeur que commence à avoir cette crise sanitaire sur les finances régionales et plus particulièrement sur les pertes de recettes.

Alors qu'aujourd'hui vient le temps du redémarrage, nous devons l'engager en pleine lucidité :

- la crise sanitaire et ses répercussions économiques vont avoir des conséquences majeures, profondes et sans doute durables, sur nos recettes fiscales et commerciales (entre 150M€ et 280M€ de recettes sur deux ans)
- la crise sanitaire et ses prolongements bouleversent l'usage et les équilibres économiques des transports publics (aucune recette pendant deux mois, et remontée progressive de l'offre de transport public régionale BreizhGo depuis le 11 mai mais avec des recettes très faibles, puis les conséquence de modifications de comportements que l'on ne peut totalement anticiper).
- des mesures d'accompagnement ont déjà été prises pour près de 130M€.

Face à l'ampleur de la crise économique et sociale qui s'annonce, nous devons poursuivre notre accompagnement volontariste des acteurs du territoire, et assurer dans la période qui s'ouvre, le meilleur service public aux bretonnes et des bretons. Nous pouvons le faire parce que nous avons su, ces dernières années, conserver une bonne situation financière tout en investissant massivement.

A travers ce budget supplémentaire nous mobilisons 180,8M€ pour :

- Renforcer notre action en faveur de l'emploi (+46,8 M€)
- Réduire la fragilité des entreprises (+30M€)
- Maintenir des services régionaux de transport publics performants et viables malgré les baisses de fréquentation (+18M€)
- Prévoir une enveloppe d'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois pour le second semestre (+20M€)
- Provisionner les risques financiers futurs liés à la crise sanitaire et aux pertes de recettes de CVAE (66M€ de provision pour risque)

Malgré les pertes de recettes fiscales d'ores et déjà constatées et celles à venir, cette mobilisation est rendue possible par un ajustement des dépenses régionales qui n'ont pas pu être réalisées en raison de la période de confinement (73M€) et par un recours accru à l'endettement à hauteur de 114M€ (+45M€ d'emprunt nouveau et 69M€ de reprise du résultat 2019).

Ce faisant, la Région mobilise au maximum sa capacité d'endettement pour contribuer à ce redémarrage.

4-1 Une Région qui mobilise son budget face aux impacts économiques de la crise (+180,8 M€)

• Renforcer notre action en faveur de l'emploi (+46,8 M€)

Pour répondre aux impacts de la crise sanitaire la Région a fortement sollicité ses dispositifs d'accompagnement des projets économiques. Elle a également abondé les dispositifs mis en place par l'Etat et en particulier le Fonds national de solidarité. Avec les territoires de Bretagne nous avons développé le Fonds Covid Résistance à hauteur de 27,2M€, complémentaire des autres interventions.

En parallèle l'ensemble des autres accompagnements du tissu économique (innovation, reprise-création, agriculture, pêche) sont hautement sollicités. De ce fait ce sont 46,8M€ de crédits de paiement qui sont sollicités pour les programmes 201 à 207.

• Réduire la fragilité des entreprises (+30M€)

L'essentiel des mesures d'urgence décidées depuis le 17 mars dernier a contribué à préserver la trésorerie des commerçants, artisans, entreprises, associations et autres acteurs de la vie économique bretonnes. Des subventions ont également pu être attribuées en complément de dispositifs de prêts et d'avances. Le versement des aides préalablement accordées a été accéléré.

La période qui s'ouvre risque de démontrer la fragilité financière d'un grand nombre d'entreprises. Certaines d'entre-elles vont rencontrer des difficultés de remboursement de prêts au moment même où elles engageront leur rebond. Le risque sera alors la liquidation ou la reprise de ces entreprises par des structures aux objectifs de rentabilité immédiate, déconnectés des enjeux d'emploi et de développement territorial. C'est pour cela que la Région entend promouvoir la création d'un fonds partenarial de renforcement des fonds propres des entreprises bretonnes. Ce fonds associera des partenaires publics et privés. 30M€ sont provisionnés pour ce fonds au programme 203.

• Maintenir des services régionaux de transport publics performants et viables malgré les baisses de fréquentation (+18M€)

Le secteur des transports publics est particulièrement touché par la crise sanitaire. Pendant la période de confinement il a fallu sur notre réseau BreizhGo assurer un service minimum dans le respect des protocoles sanitaires. Depuis le 11 mai, la Région a demandé à ses opérateurs de transport public d'engager un redémarrage des lignes, circuits et rotations avec comme objectif de revenir à 100% de l'offre à la fin juin. Et le pari a été tenu.

Cela a été rendu possible grâce au soutien financier assuré par la Région pendant la période de confinement et par une mobilisation forte de toute la chaîne bretonne du transport régional. Le chômage technique a aussi permis d'assurer une prise en charge partielle des coûts pour les opérateurs.

A l'heure du redémarrage, la Région est confrontée à deux enjeux :

- Bien calibrer le coût réel de la période de confinement pour les opérateurs de transport (baisse des coûts variables, chômage partiel, perte des recettes commerciales, identification des coûts fixes)
- Financer le retour à une offre de services équivalente à l'avant crise avec des pertes de recettes commerciales certaines (occupation d'un siège sur deux) et d'autres à modéliser (quel comportement des voyageurs sur le second semestre 2020 voire en 2021 ?)

Si le dialogue est globalement fructueux entre la Région et ses partenaires, on constate que la SNCF a eu tardivement accès au dispositif de chômage partiel (contrairement aux autres opérateurs) et dans des quotités qui, à ce jour, apparaissent totalement déconnectées des réalités. De ce fait l'opérateur SNCF présente à la Région des charges très importantes en période de confinement alors que le service était réduit au strict minimum.

Par ailleurs, le fait que l'Etat impose aux opérateurs de ne faire monter à bord qu'un passager sur deux induit une méfiance forte des voyageurs et des recettes commerciales en chute libre.

Pour l'ensemble de ces motifs la Région demande à ce que l'Etat engage un dialogue sincère et sérieux. Plus globalement les Régions ne peuvent être les seules autorités organisatrices de la mobilité qui ne bénéficient d'aucun soutien adapté de l'Etat.

Consciente que cette discussion sensible ne se résoudra pas sans une participation de la Région il est proposé de provisionner 18M€ de charges nouvelles pour le transport (11M€ pour le transport régional, 7M€ contribution régionale pour le ferroviaire et 7 M€ pour le transport maritime) sur le second semestre 2020.

- **Prévoir une enveloppe d'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois pour le second semestre (+20M€)**

Dans les prochains mois, au terme de la saison estivale, nous pourront mieux identifier et mesurer l'impact de la crise sur l'emploi et les filières. En complément des aides déjà décidées, et à côté du renforcement des fonds propres et de la solidité financière des entreprises, nous devons très certainement agir. Il est encore trop tôt pour déterminer aujourd'hui quelles filières il faudra le plus aider, quels secteurs seront les plus en difficulté, quels dispositifs de qualification ou d'accompagnement vers l'emploi il faudra mobiliser ou imaginer, mais il est de notre devoir d'anticiper ces besoins. A cet effet 20M€ sont provisionnés dès maintenant. Nous les mobiliserons à la rentrée.

- **Provisionner les risques financiers futurs liés à la crise sanitaire et aux pertes de recettes de CVAE (66M€ de provision pour risque)**

Le ralentissement de la vie économique et sociale de ces derniers mois a mécaniquement un impact sur les recettes de la collectivité. Celles-ci dépendent à 60% de l'activité économique : TVA, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Taxe sur les cartes grises, Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques. Au moment de la rédaction de ce rapport nous sommes d'ores et déjà certains que les pertes de recettes fiscales atteindront 115M€ pour la Région. Selon l'évolution de la conjoncture sur le second semestre et en fonction des comportements des consommateurs et entreprises, les pertes fiscales liées à cette crise sanitaire pourraient avoir un impact beaucoup plus élevé : jusque 250M€. Les mécanismes de collecte puis de reversement de ces taxes, et en particulier de la CVAE, auront un effet sur nos recettes jusqu'en 2022. Aussi il apparaît nécessaire d'anticiper ces risques futurs et de provisionner au minimum 66M€. Cette manière de faire correspond à notre stratégie financière : transparence, sincérité et anticipation.

4-2 Des mesures nouvelles et ajustements hors crise sanitaire (6M€)

Le pass ressource pédagogique (programme 302)

Conformément aux engagements pris lors du vote du budget primitif, à savoir passage d'un forfait de 20 € à 50 € par élève et imputation en investissement de ce dispositif, 5,6 M€ sont proposés pour la mise en œuvre du Pass ressource pédagogique.

L'équipement en défibrillateurs des lycées (programme 306)

Il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 300 K€ en AP et en CPI pour permettre le financement des défibrillateurs rendus obligatoires dans tous les établissements recevant du public par le décret du 19 décembre 2018. Pour les lycées, cette obligation incombe à la Région propriétaire tant en terme d'équipement que de maintenance.

Une nouvelle ventilation du PRIC (programmes 316 et 318)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, 42 places supplémentaires de stages 6 mois pour la formation des demandeurs d'emplois à la langue bretonne sont réservées. Cette décision implique un transfert de crédits entre programmes. Il est ainsi proposé sur le programme 318 dédié aux langues de Bretagne d'abonder l'autorisation d'engagement de 189 000 € et les crédits de paiement de fonctionnement de 94 500€.

La compensation des pertes de recettes du concours infirmier (programme 314)

La Région est particulièrement attentive aux conditions d'enseignement dans les écoles en formations sanitaires et en formations sociales. Les dialogues de gestion, réalisés avec l'ensemble des établissements de formation en janvier 2020, ont permis de dresser un état des lieux précis de la situation financière de chaque institut ou école. L'agrégation des données pour les formations paramédicales fait apparaître un besoin complémentaire de l'ordre de 600 000 € lié à la suppression du concours infirmier depuis la rentrée

2019, induisant un manque à gagner annuel estimé à 600 000€ de frais de concours, et qui explique en grande partie le déséquilibre constaté.

La réparation d'ouvrages endommagés par les crues sur les voies navigables (programme 606)

La crue de fin 2019 et début 2020 a lourdement impacté les ouvrages sur nos voies navigables. Des premiers travaux d'urgence immédiate ont pu être engagés et réalisés mais la consolidation des ouvrages, notamment les berges, et la réparation du chemin de halage nécessitent un complément d'autorisation de programme de 2 M€ et des crédits de paiements à hauteur de 1,540M€.

Remboursement d'une subvention à l'Agence Française de Développement (programme 607)

L'année 2019 a vu la signature de la 3ème convention-cadre de partenariat avec la Région du Centre au Burkina Faso. A cette occasion a été acté le remboursement par la Région du Centre à la Région Bretagne des crédits non engagés apportés par l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réhabilitation d'entrepôts frigorifiques à Ouagadougou, pour un montant de 210 000 € (subvention globale attribuée : 540 000 €). Cette subvention avait été initialement versée à la Région Bretagne, en soutien aux actions de coopération décentralisée. Il est nécessaire de faire quelques ajustements budgétaires pour rembourser cette subvention à l'AFD (210 k€).

4-3 Les mesures de régulation au regard des effets de la crise sur les services publics régionaux et les projets des partenaires (73M€)

La période confinement a eu des effets directs et importants sur la production des services publics régionaux :

- diminution de l'offre de transport ;
- fermeture des lycées ;
- réduction progressive de l'offre de formation des demandeurs d'emploi quand l'enseignement à distance n'était pas possible ;
- interruption puis reprise progressive des travaux dans les lycées ou sur les ports ;
- baisse des frais de fonctionnement de la collectivité (déplacements, énergie, frais annexes), ...

Face à cette situation la Région a cherché à préserver avant tout la pérennité de ses prestataires et opérateurs (en particulier dans le secteur des transports et celui de la formation au sens large). Mais cette interruption de service a engendré des baisses de charges ou des reports de réalisation de travaux.

Cela est également vrai chez les partenaires de la Région : communes, intercommunalités, concessionnaires, ...

Aussi, il est proposé de prendre acte de ces ajustements de charges à hauteur de 73M€. Compte tenu de la fragilité financière du tissu associatif et des enjeux d'accompagnement à la transition environnementale et énergétique que porte la Région, il est proposé de préserver les crédits des langues de Bretagne, de la culture, de l'environnement du sport, du patrimoine et du tourisme

Le détail par programme figure dans le rapport technique dédié au Budget supplémentaire –Décision modificative n°2.

4-4 Les mouvements financiers divers

Provision pour gestion de dette et de trésorerie

Une provision pour gestion de dette est prévue chaque année pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie.

Equilibrée en recettes et en dépenses, cette autorisation budgétaire permet :

- d'une part, de rembourser temporairement des emprunts long terme de frais financiers ;
- d'autre part, d'effectuer des réaménagements d'emprunts par remboursement anticipé et refinancement à de meilleures conditions.

Le volume de cette provision est adapté chaque année pour prendre en compte le profil de la trésorerie régionale et l'encours total de crédits de long terme renouvelables. Il intègre également le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent qui s'élève au 1^{er} janvier 2020 à 165,790 millions d'euros.

Compte tenu du report de crédit disponible fin 2019 il est nécessaire d'abonder la provision pour gestion de dette à hauteur de 200 millions d'euros pour faire face d'ici à la DM1 2021 à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et de procéder, le cas échéant, à des opérations de réaménagement de dette.

Compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater.

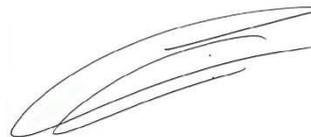
Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) est faite lors de chaque décision modificative.

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à 832 865 645 €. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 337 374 531 €.

Au total, les ajustements des prévisions de dépenses du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 113,942 millions d'euros (hors mouvements sur la gestion de dette et de la trésorerie).

Je vous demande de bien vouloir approuver les orientations de ce plan de redémarrage et de transitions.

Le Président,



Loïg Chesnais-Girard

\\ Un budget supplémentaire de 114 M€ pour faire face à la crise



Dépenses

La Région mobilisée :

- Action en faveur de l'emploi (47M€)
- Soutien aux entreprises (30M€)
- Maintien des services publics régionaux de transports (18M€)
- Accompagnement des filières et des demandeurs d'emplois (20M€)
- Provision pour les risques futurs (66M€)



+181M€



Les mesures nouvelles et ajustements des dépenses « hors crise »

- Régularisation du pass ressources pédagogiques suite à l'amendement du budget



+6M€



L'impact de la crise sur les dépenses régionales:

- Réduction imposée de l'offre de transport
- Fermeture de lycées
- Interruption des travaux
- Ajustement des frais de fonctionnement (télétravail, équipement de protection...)



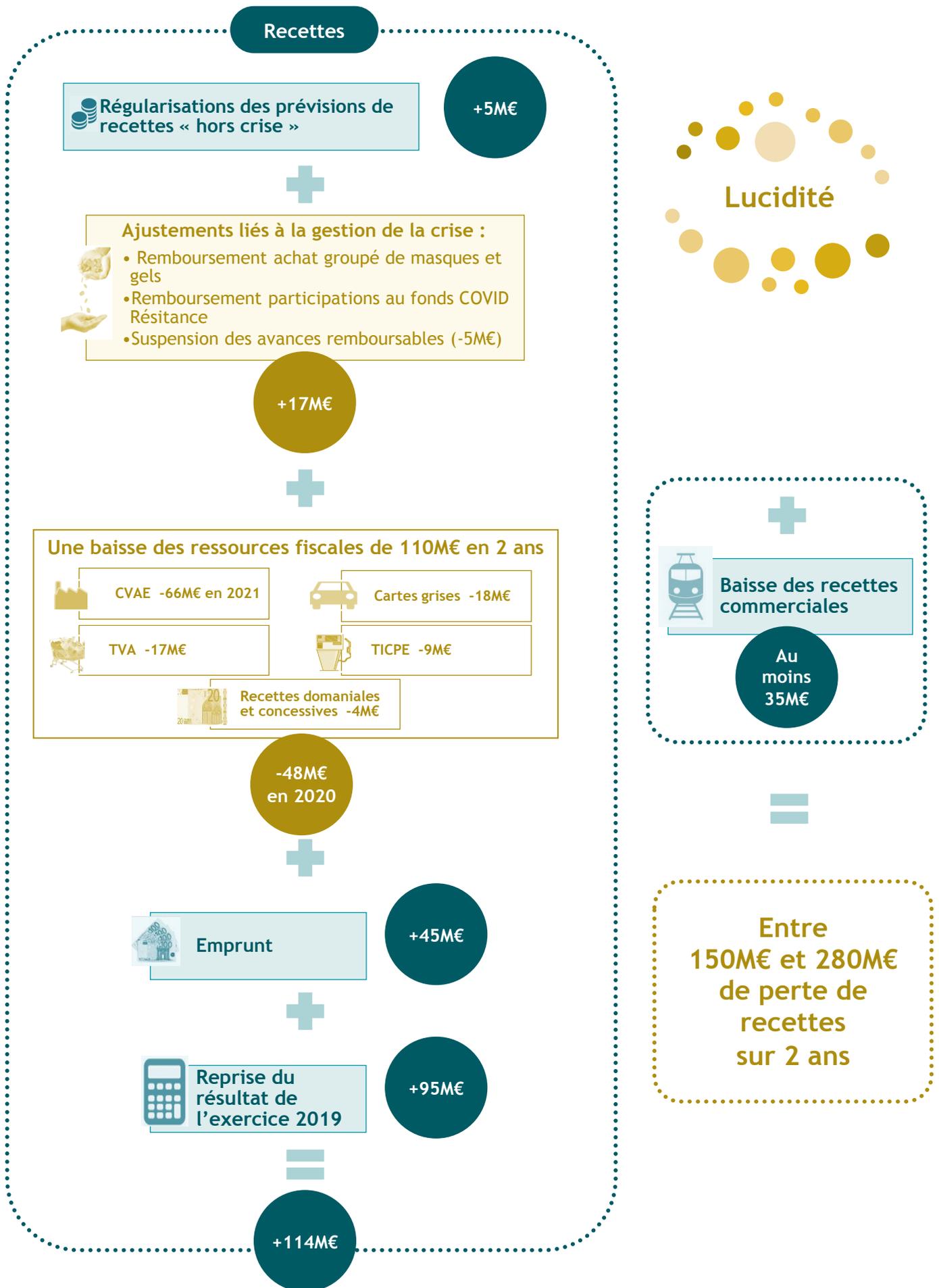
-73M€



+114M€



Un impact majeur de la crise sur les recettes régionales



Session du Conseil régional de juillet 2020

Redémarrage et transitions

Annexe du rapport

Rappel des mesures prises pendant la période de confinement



Soutien aux entreprises

Mesures régionales:

- Contribution au Fonds national de solidarité d'un milliard d'euros pour les TPE, microentreprises, artisans et commerçants (contribution à hauteur de 21,15 M€). Sur la base de ce fonds, des aides seront attribuées:
 - Dans un premier temps et depuis le 1^{er} avril sur instruction de l'Etat de manière centralisée (DGFiP) et selon une procédure de contrôle allégée, un versement d'un montant forfaitaire de 1500 euros aux très petites entreprises et indépendants, ayant fait l'objet d'une fermeture par décision de l'administration ou appartenant à un secteur particulièrement touché par la crise sanitaire et ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % entre mars 2019 et mars 2020.
 - Dans un 2^{ème} temps, et selon des critères d'éligibilité fixés par le décret n°2020-433 du 16 avril 2020 puis élargis, les Régions assurent l'instruction des nouvelles demandes à intervenir.
- Création du fonds « Covid Résistance ». Ce fonds créé avec les autres collectivités et établissements publics de coopération bretons et la Banque des territoires et estimé à 27,2 M€ vise à aider les petites entreprises, commerces, hôtels, restaurants, artisans et associations à faire face aux circonstances exceptionnelles de l'épidémie de coronavirus en complément des outils mis en place par l'Etat.

Le Fonds poursuit les objectifs suivants :

- assurer le soutien aux acteurs économiques, entreprises, associations qui présentent un besoin de trésorerie entre 3 500 € et 30 000 € (50 000 € pour les associations non marchandes), ce besoin étant plafonné à 25% du niveau annuel d'activité ; Le montant plafond des avances remboursables se monte à 10 000 € pour les entreprises et associations marchandes et à 30 000 € pour les associations non marchandes.
- et ainsi contribuer au maintien de secteurs dont l'activité est essentielle à la vitalité des territoires.

La gestion du dispositif est déléguée à BpiFrance qui met à disposition une plate-forme de saisie des demandes ainsi qu'un outil d'aide à la décision.

- Un accès au crédit facilité par la mobilisation du fonds de garantie Région / Bpifrance pour les entreprises dont l'activité subit un ralentissement dû à l'épidémie (100 M€)
- Création d'un « prêt rebond » à taux zéro, compris entre 10 000 et 200 000 (enveloppe de 8 M€ dont 2 de FEDER) pour les PME bretonnes de plus d'un an qui font face à des difficultés conjoncturelles.
- Versement anticipé des aides régionales déjà votées, et jusqu'à 90% de leur montant, à leurs bénéficiaires (associations de l'économie sociale et solidaire, organismes d'enseignement supérieur et de la recherche et agriculteurs inclus), équivalant à environ 50 M€ injectés dans l'économie.
- Suspension des remboursements d'avances remboursables accordées aux entreprises et associations du 15 mars à la fin septembre. Cette mesure équivaut à une facilitation de trésorerie évaluée à 6,8 M€.
- Optimisation de l'utilisation des fonds européens:
 - Aménagement des procédures pour permettre le maintien de la programmation des aides européennes et leur paiement : dématérialisation des dépôts de demandes et des documents, report des délais pour les bénéficiaires, processus simplifiés de signature, suspension de certains contrôles, saisines à distance des comités de sélection des projets,...
 - Modification des programmes pour permettre la mobilisation des fonds européens dans le cadre du Covid en Bretagne pour :
 - 📁 L'achat de matériel de protection et de test, dans le cadre de commandes mutualisées au niveau régional : 2 millions de masques avec les Conseils Départementaux et l'ARS, gel hydroalcoolique avec les EPCI, tests de la société NG Biotech
 - 📁 L'accompagnement des entreprises : abondement complémentaire du prêt rebond BpiFrance au profit des TPE/PME
 - 📁 L'accompagnement spécifique des filières pêche et aquaculture, dans le cadre du programme national FEAMP : ouverture de dispositifs temporaires de soutien financier face aux pertes liées aux arrêts temporaires d'activité et aux difficultés d'écoulement des productions
- Appel à la mobilisation des structures et organisations dont la Région est financeur, actionnaire ou contributeur:
 - BCI: remboursement immédiat des entreprises ayant versé un acompte pour des salons annulés. Impact de plusieurs centaines de milliers d'euros sur la trésorerie de BCI
 - Breizh Immo: mise en place d'un moratoire de loyers de 6 mois pour les entreprises accompagnées. Impact de près de 750 000 €
 - Breizh Up, Breizh Invest PME, Bretagne Capital Solidaire: mise en place d'un moratoire de 6 mois sur les encaissements des intérêts émanant d'obligations convertibles.
 - Initiative Bretagne, au Réseau Entreprise Bretagne: mise en place d'un moratoire de 3 à 6 mois sur le remboursement des prêts d'honneur octroyés par des structures dotées par la Région
 - Bretagne Active: mise en place d'un moratoire de 6 mois sur les remboursements dans le cadre des dispositifs de soutien à l'ESS ainsi que sur les dispositifs de garanties portés par Bretagne Active.
- Engagement de venir abonder les enveloppes des structures partenaires financées par la Région si les moyens devaient manquer pour octroyer de nouveaux prêts ou de nouvelles garanties au vu d'un possible déséquilibre du fait de l'absence de recettes .



Impacts opérationnels:

A mi-juin, en Bretagne:

- 53 000 entreprises avaient demandé une remise de charges à l'URSAFF
- 68 000 entreprises ont activé le fonds de solidarité dans le cadre du 1^{er} volet et la Région a instruit 560 demandes dans le cadre du 2^{ème} volet.
- 170 entreprises ont souhaité bénéficier d'un prêt Rebond et 62 d'un prêt Atout.
- 104 prêts Covid RESISTANCE Bretagne octroyés

Au 28 mai, en Bretagne:

- 8 645 entreprises ont souhaité une modification de leurs échéanciers fiscaux.
- 52 845 entreprises avaient fait une demande de chômage partiel pour leurs salarié-e-s

Pêche

Impacts opérationnels:

En Bretagne, le niveau d'activité de la filière est toujours nettement inférieur à son niveau habituel, plusieurs débouchés étant toujours bloqués malgré le déconfinement (exportation, restauration collective et hors foyer notamment). Les 13 criées bretonnes sont ouvertes. Le début du mois de mai a été caractérisé par une relative stabilité du marché, cependant la fin du mois a été marquée par un retour de l'instabilité (prix bas, invendus pour certaines espèces et criées). Le début du mois de juin est incertain du fait du retour en mer important des navires hauturiers et de l'incertitude de la capacité du marché à absorber leurs apports.

Mesures régionales:

- Application des mesures de soutien économique décrites ci-dessus aux entreprises des filières pêche et aquaculture.
- Report du paiement des redevances domaniales sur le domaine portuaire de la Région pour les entreprises de mareyage.
- Soutien au secteur de la pêche via une aide de 150 000 € versée à l'Association des Acheteurs des Produits de la Pêche (ABAPP) pour permettre de cautionner ou garantir 10 M€ à ses adhérents.
- 100 professionnels de la mer et de l'aquaculture sur la nouvelle plateforme produits-locaux.bzh lancée par la Région.

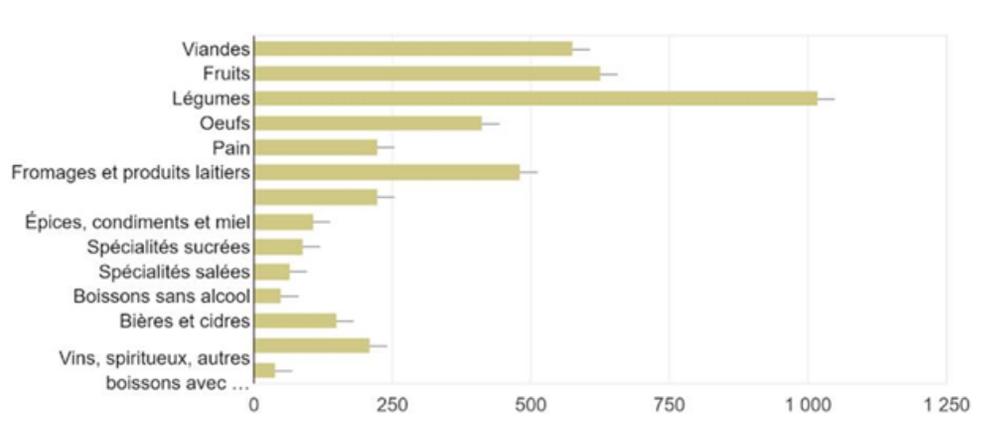
Agro Alimentaire

Mesures régionales:

9 avril: Lancement de la plateforme www.produits-locaux.bzh afin de répondre aux attentes de tous les acteurs du « bien-manger », agriculteurs, professionnels de la mer et artisans de bouche dont l'activité est mise à mal par le confinement, tout en proposant aux Breton.ne.s des solutions de proximité pour trouver des produits locaux et de saison.

Au 20 juin :

- 1 576 producteurs dont un tiers en bio,
- 52 000 consommateurs
- près de 310 000 visites sur la plate forme 187 000 visiteurs uniques
- une bonne interactivité sur les réseaux sociaux.
- une diversité des produits vendus à l'image des productions alimentaires régionales





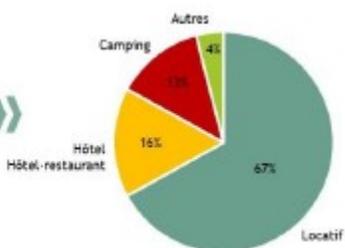
Tourisme

Impacts opérationnels:

- Enquête CRT réalisée du 8 au 15 avril 2020 auprès de 11 500 professionnel·les breton·nes (hébergement, restauration, établissements culturels et de loisirs, transport maritime, agence réceptive/événementielle, agence immobilière...)
- 3000 questionnaires exploitables

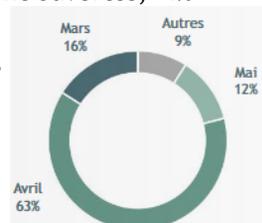


Typologie des répondants



Ouverture des structures

- Au moment de l'appel au confinement 80% des structures étaient ouvertes
 - Actuellement 86% des structures sont fermées, 10% partiellement ouvertes, 4% ouvertes entièrement.
- Pour les structures fermées, ouverture prévue en...

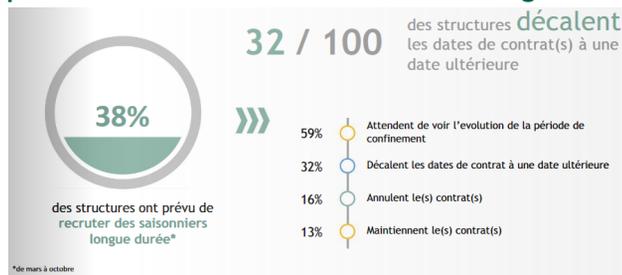


UN IMPACT MAJEUR POUR L'EMPLOI

Les solutions envisagées pour les salarié·e·s



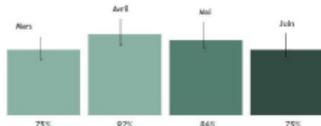
Impact sur l'embauche des saisonniers longue durée



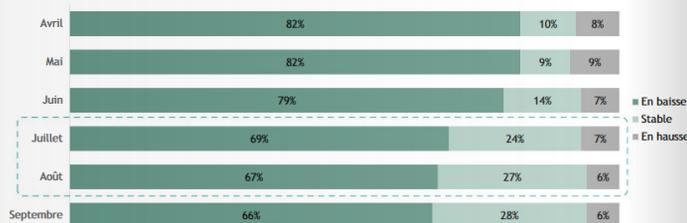
DES CHIFFRES D'AFFAIRES EN CHUTE LIBRE

92 / 100 des professionnels estiment une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50% au mois d'avril

Perte de chiffre d'affaires supérieure à 50%



70 / 100 des professionnels estiment leur niveau de réservation pour les mois d'été en baisse par rapport à la même période l'an passé



- Près de la moitié des professionnel·les du tourisme en Bretagne a actionné les aides financières proposées, principalement le recours au fonds de solidarité (65% des entreprises) et le report des charges sociales (58%), mais aussi le recours au prêt bancaire garanti par l'Etat (37%), le report des charges de loyer, d'eau, d'électricité... (36%)
- Près 2/3 des professionnel·es souhaitent la mise en œuvre de campagnes de communication en France, et notamment en Bretagne et dans les régions voisines.
- 93% se disent prêt à reprendre un message de communication partagé et collectif afin d'augmenter la visibilité de la région

Source: <https://acteurs.tourismebretagne.bzh/observer/les-etudes-thematiques/etudes-covid/>



Tourisme

Un impact majeur de la crise sur le tourisme... Chaque année en Bretagne, les touristes réalisent environ 100 millions de nuitées. L'avant saison (mars à juin), représente le quart de la fréquentation touristique annuelle.

A début juin, on estime la perte de chiffres d'affaires direct entre 1 et 1,2 milliard d'euros. L'impact sera aussi majeur sur le recrutement des saisonniers.

Habituellement, ce sont environ 35 000 saisonniers qui sont recrutés au cours de la saison par les entreprises du tourisme. A date près de 30% des contrats ont été annulés, d'autres ont été raccourcis.

Pour autant, **des signaux de reprise sont encourageants.** Les professionnels du tourisme se sont mobilisés pour rouvrir au plus vite.

Les ¾ des établissements sont aujourd'hui ouverts, chacun mettant en place les mesures sanitaires adéquates. Pour les autres la réouverture est imminente; **à fin juin, 90% des établissements devraient être ouverts.**

Le chemin est encore long pour retrouver le niveau de réservation des années passées. Certaines activités resteront fortement impactées : les congrès, salons et globalement le tourisme d'affaires ainsi que des structures qui organisent des séjours ou accueillent des groupes.

92% des professionnels s'attendent à ce que les Français adaptent leur comportement suite à la crise en choisissant des vacances en France, des destinations nature, des espaces moins fréquentés, et en ayant une vigilance accrue par rapport aux démarches sanitaires mises en œuvre.



Mesures régionales:

➤ **Plan régional de relance du secteur touristique avec des mesures nouvelles à hauteur de plus de 800 K€ autour de 3 AXES :**

- 1/ Maintenir les entreprises et l'emploi,
- 2/ Adapter et structurer l'offre en réponse aux nouvelles attentes,
- 3/ Assurer l'attractivité avec nouveau plan de communication et de marketing

Avec la déclinaison d'actions correspondantes :

- Moratoire de 6 mois supplémentaires accordé sur les avances remboursables des entreprises du tourisme
 - Mobilisation active des aides des fonds de solidarité national et fonds COID résistance
 - Mise en place d'accompagnements spécifiques pour permettre l'adaptation des professionnels au contexte de crise sanitaire : création d'une plateforme mutualisée d'informations permettant d'accéder rapidement à toutes les ressources disponibles sur le territoire breton
 - Aide à l'adaptation de l'offre touristique bretonne avec des soutiens à l'ingénierie
 - Plan de communication dédié à la relance : déployé dès la sortie du confinement et coordonné par le CRT
- le Comité régional du tourisme de Bretagne a voté la gratuité des adhésions de ses professionnels partenaires sur 2020 ou 2021, soit 180 K€ de prestations gratuites.

Solidarité

Mesures régionales:

- Commande groupée pour l'ARS et les Départements bretons de **2 millions de masques** pour un montant de 2,5 M€ destinés aux soignants (SDIS, EHPAD, aide sociale à l'enfance, établissements médico-sociaux et les IFSSI) et acquisition de masques dits « grands publics » pour les équipes du Conseil régional
- Lancement de la plateforme www.entreprisesuniescovid19.bzh qui permet de recueillir et de mettre en relation les demandes des professionnels de santé et des acteurs publics et privés en matière de produits et équipements sanitaires et les offres des acteurs régionaux disposant de stocks de produits et équipements, ou bien des matériaux, des outils et/ou des compétences pour en produire.

Cette plateforme a été initiée par les agents du service innovation du Conseil régional, les équipes de BDI, celles de Biotech Santé Bretagne et tout l'écosystème breton, dénommée Entreprises unies en Bretagne. Le 24 avril, cela représente **187 demandes et 181 offres, soit plus de 400 mises en relations** considérant qu'un demandeur peut être mis en contact avec plusieurs offreurs.

- Dès début avril, **achat de 700 000 unités de gel et spray hydroalcoolique et spray désinfectant**
- Commande de **100 000 tests sérologiques COVID-19** auprès de la société NG BIOTECH.
- Soutien à des actions répondant à des besoins en matière de protection sanitaire (production de gels hydroalcooliques, de visières, de masques, de démarrage et transitions - Page 38 / 51



Voies navigables

Impacts opérationnels

Les chemins de halage sont à nouveau autorisés par arrêté préfectoral depuis le 11 mai 2020.

Vie associative, événements sportifs et culturels

Impacts opérationnels:

- Impact majeur sur les événements du printemps et de l'été/manifestations annulées/reportées

Exemples

- La Nuit de la Bretagne 2020, à Paris (40 000 spectateurs attendus)
- Le Tour de Bretagne de cyclisme
- Le Festival Mythos, à Rennes

Mesures régionales:

Pour protéger et pérenniser l'activité de nombreuses structures associatives, culturelles et sportives, la Région s'engage :

- Maintien du soutien financier de la Région envers les associations impactées financièrement par des annulations de manifestations ou de projets (25 M€ estimés).
- Versement anticipé, sans justificatif nouveau, des subventions accordées mais non encore versées aux acteurs économiques (dont les associations y compris du secteur de l'économie sociale et solidaire) à 100% pour les soutiens en fonctionnement et à 90% pour les projets d'investissement.
- Prorogation des conventions qui financent une action reportée du fait de l'épidémie.

Transition énergétique

Impacts opérationnels:

Certificats d'économie d'énergie (CEE) : Allongement des délais d'instruction pour les dossiers de demande de CEE, notamment celui déposé le 16/12/2019 et par conséquent, une vente de ces CEE (et une rentrée de recettes associées) qui en sera différée.

Lycées

Impacts opérationnels

- Fermeture des lycées à partir du 16 mars. Réouverture progressive à partir du 18 mai pour les cités scolaires accueillant les collégiens puis 2 juin pour les lycées.
- Retards sur l'avancée des chantiers de construction et de travaux dans les lycées

Mesures régionales:

- Accompagnement des plans de continuité des activités des établissements, via la mobilisation de certains personnels en nombre limité et par rotations pour assurer les missions identifiées comme essentielles par les chef·fe·s d'établissement (accueil des enfants de personnels soignants dans les cités scolaires, maintenance minimale notamment). 140 agent·e·s des EPLE mobilisé·e·s fin avril
- Participation au groupe de travail coordonné par Régions de France avec le ministère de l'éducation nationale pour organiser la reprise des cours à partir du 11 mai en assurant tant pour l'ensemble de la communauté éducative que pour les agents régionaux le respect



Formation

Impacts opérationnels

- Organismes de formation fermés, impact sur les stagiaires
- Formations annulées/reportées
- Impact pour le PRIC (baisse des entrées en formation)

Mesures régionales:

Conscients des répercussions causées par l'arrêt brutal des enseignements professionnels, les élu.e.s de la Région souhaitent rassurer les différents bénéficiaires. C'est pourquoi le versement des aides se poursuit:

- Maintien du paiement des organismes de formation.
- Maintien du versement de l'aide financière aux stagiaires en formation continue et prise en charge de leur couverture sociale.
- Maintien du versement des bourses aux étudiant.e.s en formation sanitaire ou sociale.
- Poursuite de l'instruction des demandes d'aides à la formation individuelle à distance.
- Accompagnement des organismes de formation poursuivant à distance des formations initiées en présentiel.
- Mise à disposition, pour les organismes de formation bretons non équipés, de la plateforme de formation à distance déployée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.
- Nouvelles modalités du règlement d'intervention concernant l'Aide à l'accompagnement à la qualification
- Fonds de soutien aux étudiant.e.s CROUS
- Accompagnement à la qualification spécifique: versement de 500€ aux organismes de formation pour accompagner les stagiaires durant le confinement afin qu'ils ne décrochent pas. 191 stagiaires ont bénéficié de cette mesure.
- Prime de 500 € pour 1 700 étudiants en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et en Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) mobilisés pour la crise sanitaire.

Transport

Impacts opérationnels

▪ Cars BreizhGo:

Jusqu'au 10 mai en semaine, fonctionnement des lignes régulières en service réduit (un ou deux allers-retours par jour). Circulations suspendues le week-end.

Depuis le 11 mai, plan de transport adapté entre 50 et 70%, port du masque imposé, un siège sur 2 condamné, montée par l'arrière, pas de validation ou d'achat de titre.

Au 2 juin : reprise d'un plan de transport à 100%, vente à bord et montée porte avant ; dépôt progressif des rubalises condamnant 1 siège sur 2.

▪ Transports scolaires:

Tous les circuits scolaires du réseau BreizhGo ont été suspendus entre le 16 mars et le 11 mai (sauf maintien de quelques services pour les enfants de personnels soignants).

Reprise des circuits scolaires le 12 mai pour les primaires et le 18 mai pour les collégiens avec obligation de port du masque pour tous.

Le 2 juin : reprise de 95% des circulations scolaires ; 100% le 8 juin.

▪ TER: Plans de transports adaptés jusqu'au 10 mai : circulations à hauteur de 16% en semaine, 5% le samedi et 6% le dimanche.

Au 11 mai le plan de transport est à 50% avec la condamnation d'un siège sur 2 dans les trains. Il est porté à 70% au 2 juin et prévu à 95% au 29 juin, puis à 100% en septembre.

Réouverture des gares et des guichets le 11 mai, avec port du masque obligatoire en gare et dans les trains.

▪ Dessertes des îles: Adaptation des horaires et des conditions d'accès. Depuis le 2 juin, dessertes en augmentation et selon l'évolution de la situation, retour proche de la normale espéré dès juillet.

Mesures régionales:

La Région s'engage à maintenir une continuité de service pendant la période de pandémie et s'assure de la poursuite de l'activité dès lors que la situation reviendra à la normale. L'objectif est de garantir un trafic TER, interurbain et scolaire en adéquation avec le niveau de trafic requis.

- Gratuité des trajets en TER et en cars Breizh Go pour les personnels soignants durant la période de pandémie
- Suspension des prélèvements mensuels pour les abonné.e-s annuel.le.
- Maintien du paiement des sociétés de transport qui assurent la continuité du service public Breizh Go (transports scolaires et interurbains), malgré l'arrêt de nombreuses circulations.



Aéroports

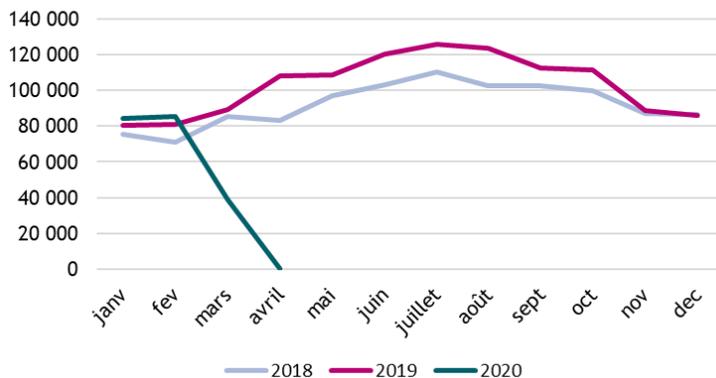
Impacts opérationnels

- Pas de trafic en avril 2020 suite aux mesures de confinement prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19

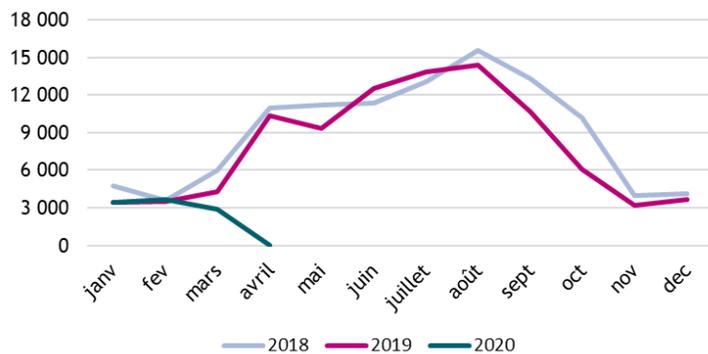
Aéroport de Rennes - Nombre de passager·ère·s



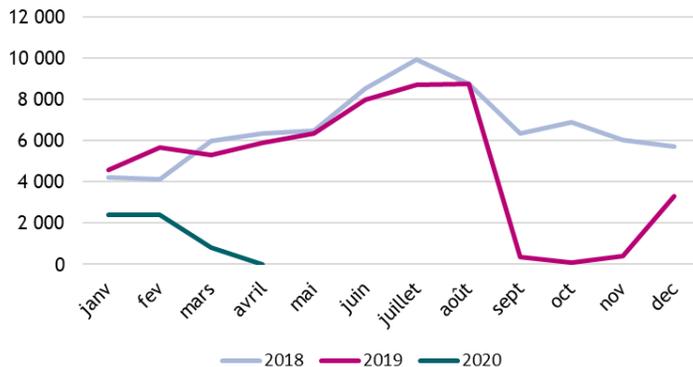
Aéroport de Brest - Nombre de passager·ère·s



Aéroport de Dinard - Nombre de passager·ère·s



Aéroport de Quimper - Nombre de passager·ère·s



Mesures régionales:

- Afin de permettre l'exécution du service public, soutien à l'aéroport de Quimper-Bretagne, via une enveloppe de 500 000 €, pour compenser le déficit d'exploitation prévisionnel 2019.

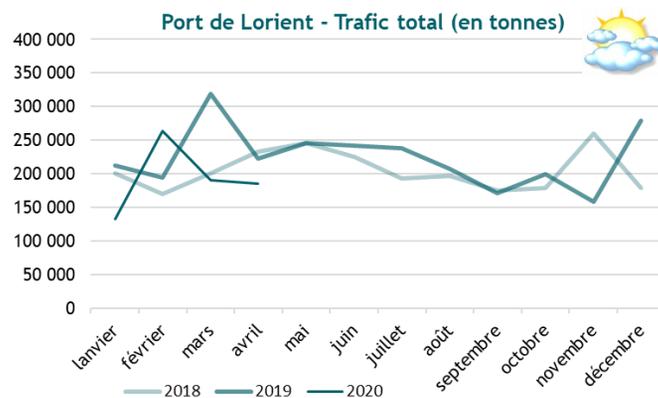
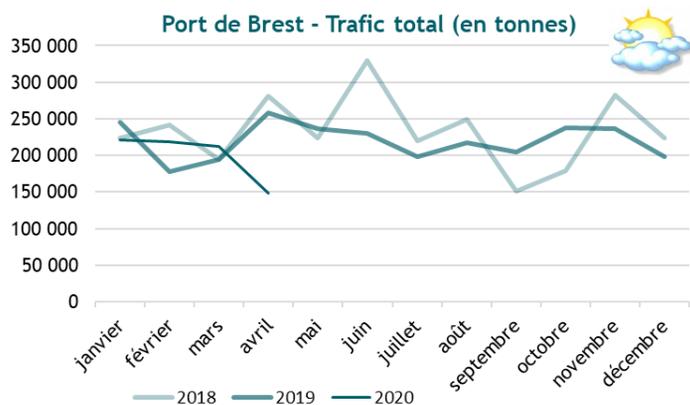


Ports

✓ Trafic de marchandises

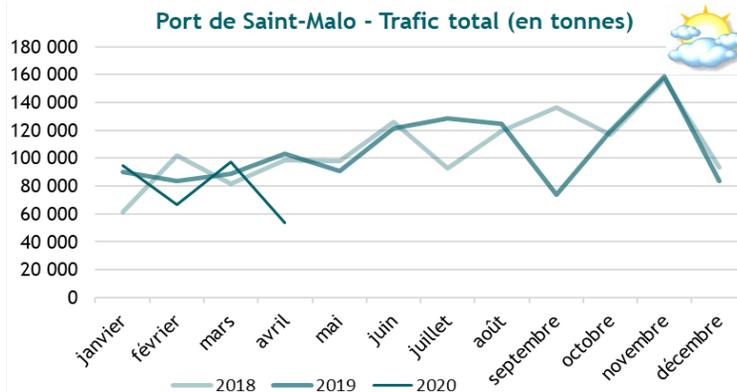
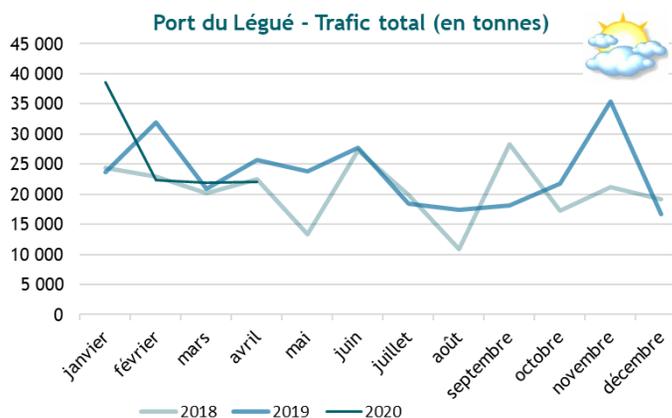
Impacts opérationnels

- Activité commerce normale, activité pêche fortement perturbée.
- A compter du 17/03/20 midi, Brittany ferries suspend toutes les traversées maritimes.



Au port de Brest, le trafic en avril 2020 est en chute de -42 % avec - 109 704 tonnes par rapport à avril 2019 en raison d'une forte diminution des importations de produits pétroliers (-53 %), des produits agri-alimentaires (agro-alimentaires (-22 %)). Le nombre d'EVP quant à lui diminue de - 7,2 % soit - 173 EVP.

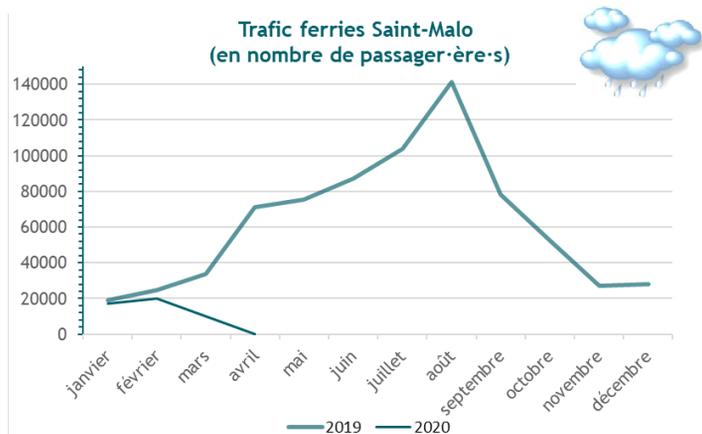
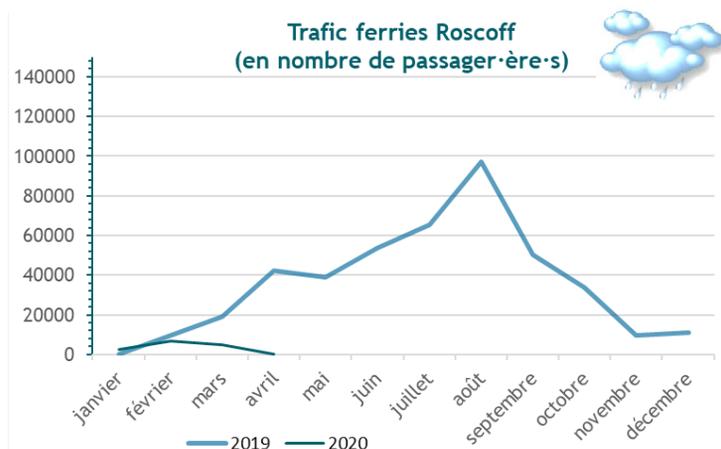
Au port de Lorient, malgré une augmentation des importations de produits agro-alimentaires (+ 14 % soit 7,5 Kt), le trafic est en baisse en avril 2020, de -16,9 % soit - 37 590 tonnes par rapport à avril 2019 en raison d'une forte diminution des importations de minerais et produits d'extraction(-50 Kt) et de produits pétroliers (-10,6 Kt).



Le trafic du port du Légué, en avril est en baisse de -13,8 % soit - 3 536 tonnes par rapport à l'année dernière, du fait, entre autre, à une diminution des exportations de bois, des minerais et autres produits d'extraction.

Malgré une forte augmentation des importations de produits chimiques et engrais (+ 89 % soit + 10 214 tonnes), le trafic est en baisse de -48,2 % soit -49 715 tonnes qui s'explique par les mesures de confinement en lien avec la crise sanitaire du Covid19 et l'arrêt des liaisons par ferries avec le Royaume Uni et les îles Anglo-normandes.

✓ Trafic de passagers.ères



A Roscoff, pas de trafic ferries en avril 2020 suite aux mesures de confinement prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19

A Saint-Malo, pas de trafic ferries en avril 2020 suite aux mesures de confinement prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid19



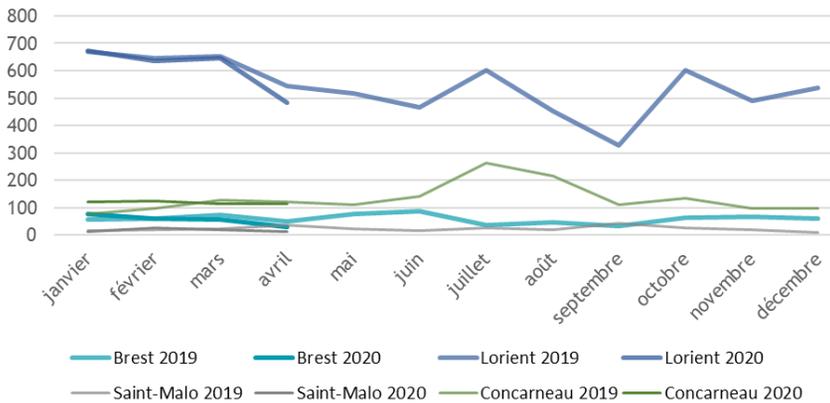
Ports

✓ Réparation navale

Impacts opérationnels

- Activité fortement perturbée
- En avril 2020, l'activité réparation navale sur les ports est en recul de -14 %. Les ports de Concarneau et de Lorient arrivent à contenir la baisse à -10 % . Brest et St-Malo diminuent respectivement de -39 % et - 70 %.

Nombre de jours de réparation navale à quai et dans les formes



Mesures régionales:

- Pour soutenir la concession de réparation navale de Brest, versement de 100% de la subvention prévue pour les investissements de la concession (4,8 M€)

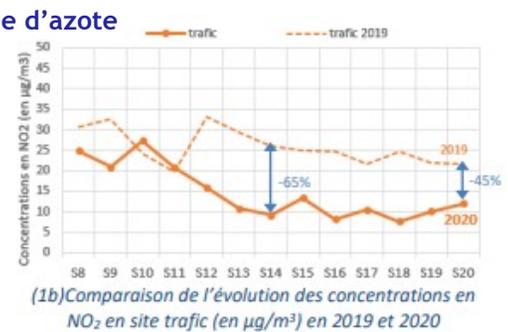
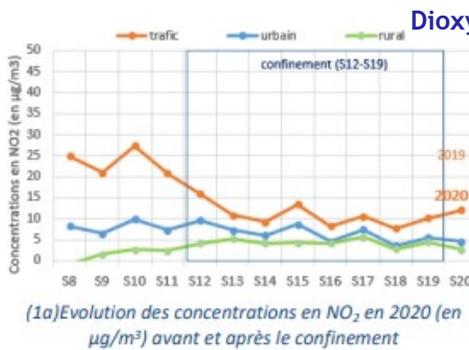
Environnement

Impacts opérationnels

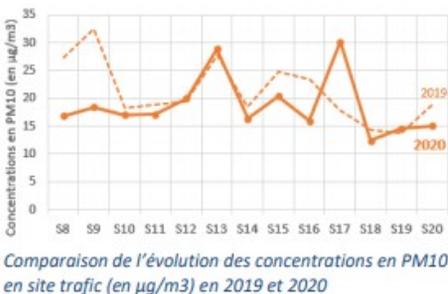
Evaluation de l'impact du confinement sur la qualité de l'air en Bretagne au 27 mai 2020 (bilan provisoire)

(Source: www.airbreizh.asso.fr)

La mise en place du confinement pendant 8 semaines a contribué à diminuer significativement le trafic routier. En première approche, la comparaison des moyennes hebdomadaires 2020 par rapport à celles de l'an passé, permet de mettre en évidence une baisse des niveaux en dioxyde d'azote pendant cette période de confinement.



Particules fines



En revanche, pour les particules, dont les contributions sont multiples contrairement au dioxyde d'azote émis majoritairement par les émissions des véhicules, la baisse n'est pas visible. Ce constat s'explique par une évolution des conditions de dispersion ainsi que par la contribution plus importante d'autres sources d'émissions comme l'agriculture.

Pour évaluer la baisse des niveaux par polluant en lien avec les mesures de confinement, une correction doit donc être apportée pour tenir compte de l'évolution de ces conditions météorologiques entre les semaines. Cette correction, qui a été réalisée en première approche à partir des mesures sur le site rural, a permis d'estimer des baisses significatives pour chacun des polluants qui montre que les niveaux auraient pu être bien supérieurs à ceux enregistrés notamment lors des épisodes de pollution aux particules observés fin mars puis fin avril 2020.

Cette analyse sera confortée dans les semaines à venir par une comparaison des concentrations 2020 aux moyennes des mesures durant les 5 dernières années (2015 à 2019) ce qui permettra de réduire l'impact des différences de conditions. A partir du 11 mai, un déconfinement progressif a été engagé. Cela a permis de relancer l'activité de certains secteurs sans un retour pour le moment à une situation identique à celle d'avant confinement.

Les concentrations mesurées lors de la 1ère semaine de déconfinement sont en légère hausse aux abords des axes routiers.

Les mesures prises pour faire face à la crise

17 mars 2020 Début du confinement

23 mars 2020 Commission permanente :

Mission	Programme	Libellé de la mesure	Montant
Mission II Economie	204	Fonds national de solidarité	21 115 000 €
Mission II Economie	205	Fonds de soutien associatif	5 000 000 €
Mission II Economie	204	Prêt Rebond BPI	5 000 000 €
Total investissement			31 115 000 €
Mission IV Transport	401	Aéroport Cornouaille QUIMPER (indemnisation perte exploitation)	500 000 €
Mission II Economie	204	Actions covid citoyens ou associations	100 000 €
Mission II Economie	208	Association Bretagne acheteurs produits pêche	150 000 €
Mission Autres dépenses	9000	Achats de masques et produits sanitaires	3 200 000 €
Total Fonctionnement			3 950 000 €
Total			35 065 000 €

Des décisions ont été prises en urgence lors de la commission permanente du 23 mars 2020 pour soutenir et protéger l'économie, le tissu associatif et les emplois en Bretagne pour un montant total de 103M€ : 20M€ de mesures nouvelles (dont 10,5M€ pour le FNS porté ensuite à 21M€) et 80M€ d'accélération de dépenses.

9 avril 2020 Décision modificative n° 1 - « Mesures de soutien et de solidarité à l'économie et la vie associative bretonne pour faire face à la crise sanitaire provoquée par le COVID-19 »

La Région a renforcé ses capacités d'intervention par l'ouverture 29,2 M€ d'autorisations de programme ou d'engagement supplémentaires lors de cette DM n° 1 au budget 2020 et a procédé à des adaptations de son règlement budgétaire et financier.



27 avril 2020 Commission permanente

Mission	Programme	Libellé de la mesure	Montant
Mission II Economie	204	Fonds COVID Resistance (Part région 7 M€ (cofinanceurs ; EPCI, 4 départements, BPI...))	20 445 384 €
Mission II Economie	209	Subvention Concession Réparation navale de Brest	4 800 000 €
Total investissement			20 445 384 €
Mission III Formation	311	Fonds de soutien aux étudiants en difficulté CROUS	100 000 €
Mission V Rayonnement	605	Comité régional du tourisme - Subvention annulation participation Professionnels	150 000 €
Total Fonctionnement			250 000 €
Total			20 695 384 €

9 juillet 2020 Décision modificative n° 2

La collectivité s'est mobilisée pour adapter son organisation interne afin de maintenir le service public régional, tout en se conformant aux mesures d'urgence nationales, en contribuant à ralentir la propagation du virus et en protégeant ses agent·e·s.

Impacts organisationnels et humains

Mesures régionales:

- la Région a décidé de garantir la continuité d'action sur ses domaines stratégiques, en priorisant les fonctions suivantes:
 - Accueil téléphonique,
 - Paiement des entreprises, associations, et financement des activités de la Région,
 - Maintien des fonctions de ressources humaines essentielles (paie, communication vis-à-vis des agent·e·s, arrêts maladie, retraite, suivi des situations des agent·e·s),
 - Maintien des systèmes d'information,
 - Moyens généraux indispensables aux fonctions essentielles (sûreté, maintenance).
- Généralisation du télétravail
- Fermeture de l'ensemble des sites de la Région au public
- Délivrance d'autorisations d'absence sans perte de salaire pour:
 - les agent·e·s des lycées fermés car situés dans les zones de « cluster »
 - les agent·e·s devant garder des enfants de moins de 16 ans, dès le lundi 16 mars 2020
 - les agent·e·s ne pouvant télétravailler
- Demande aux agent·e·s de poser 5 jours de congés ou de RTT entre le 17 mars et le 7 mai inclus.
- Mesures pour un déconfinement progressif à partir du 11 mai, 2^{ème} phase à partir du 2 juin: retour progressif sur site dans le respect des gestes barrières, 3 jours maximum par semaine en télétravail jusqu'au 10 juillet.

Impacts opérationnels

- - Mobilisation de la DSI pour généraliser le télétravail: entre le 16 et 23 mars, 210 équipements prévus pour le télétravail préparés, parc de portables doublé en un mois.
- 1 090 agent·es équipé·es pour potentiellement télétravailler en mars
- 571 télétravailleurs suite à la première vague de mise en place du télétravail
- 181 collègues équipés en urgence par la DSI + 40 autres collègues supplémentaire en avril
- 📁 environ 300 potentiels.les télétravailleurs.eues supplémentaires du fait de la possession d'un ordinateur portable région
- 📁 complément d'équipements de 200 PC portables en mai

En avril, possibilité donnée à certain·e·s agent·e·s de venir récupérer leur ordinateur fixe.

Evolution des licences Skype et Pulse pour répondre à la situation.

- Fermeture de la Maison de la Bretagne à Paris depuis le 17 mars
- En mai, distribution de masques et de gel hydroalcoolique aux agent·e·s.

Achat - Commande publique

Impacts opérationnels

Le 2 avril et le 29 mai, la DAJCP a formulé des recommandations pour la passation et l'exécution des contrats soumis aux règles de la commande publique en temps de crise.

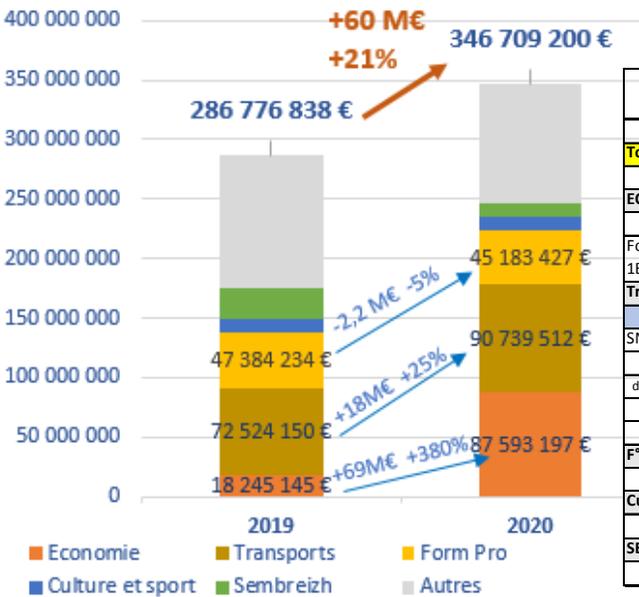
Mesures régionales:

Compte tenu des circonstances, qui ne permettent plus l'exécution normale des contrats publics, la Région ne veut pas pénaliser davantage les opérateurs qui font face à un aléa non maîtrisable:

- Aucune pénalité appliquée aux titulaires de marchés publics pour les retards liés à cette crise.
- Indemnisation possible des entreprises dont l'arrêt d'activité cause un déficit d'exploitation
- Maintien des prévisions et engagements d'achats lorsque le domaine d'achats et le secteurs d'activité concerné le permet.
- Tenue des CAO et commissions de DSP en visioconférence ou audioconférence.

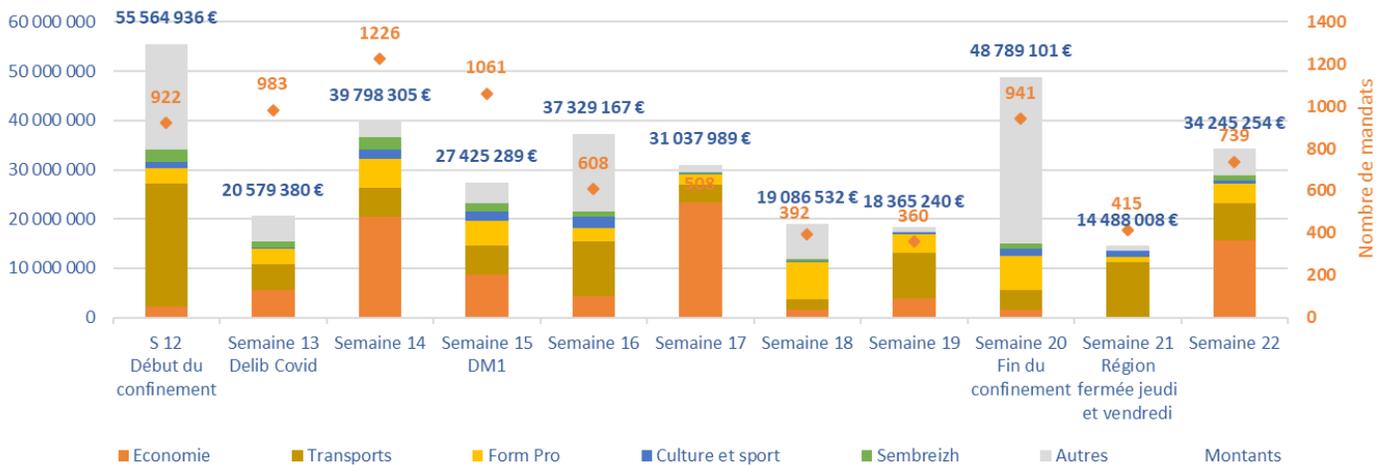
Mandatement

Montants cumulés des mandats entre le 17 mars et le 29 mai



	DONNEES 2019 / FIN SEMAINE 22 DU 15/03 AU 31/05		DONNEES 2020 / FIN SEMAINE 22 du 16/03 au 29/05		Ecart valeur / N-1	Ecart %/N-1
	Nb mandats	Montant	Nb mandats	Montant		
Total	9632	286 776 838	8155	346 709 200	59 932 362	21%
ECO	564	18 245 145	1399	87 593 197	69 348 052	380%
AR	22	1 555 554	109	7 512 358	5 956 804	383%
Fonds COVID RESISTANCE BZH - 1ERE TRANCHE			1	12 605 256	12 605 256	
Transport	1953	72 524 150	1593	90 739 512	18 215 363	25%
dont exploitatbn TER	2	16 305 928	3	25 450 117	9 144 189	56%
SNCF - conv° amorce TGV	2	5 190 610	1	2 616 037	-2 574 574	-50%
dont PDPB	94	5 456 226	71	4 467 036	-989 190	-18%
dont TS et autre transports terrestres	1197	40 732 801	966	35 444 707	-5 288 094	-13%
dont VN	416	604 308	267	867 570	263 262	44%
F° PRO	1103	47 384 234	833	45 183 427	-2 200 806	-5%
Cult/spo	619	11 747 811	626	11 977 946	230 135	2%
SEMBZH	54	25 261 445	55	11 416 478	-13 844 967	-55%
	45	23 502 163	40	7 639 960	-15 862 203	-67%

Montants des mandats par semaine du 17 mars au 29 mai 2020



Semaine 13: Commande masques chirurgicaux (80%): 1,9 M€
 Semaine 17: contribution FSN: 21,15 M€
 Semaine 22: Fonds COVID RESISTANCE BZH - 1ERE TRANCHE: 12,6 M€

Conférence territoriale de l'action publique

Position commune des collectivités sur le futur Contrat de plan Etat Région

Le Gouvernement a confirmé son intention d'aboutir à la signature d'un contrat de plan Etat Région 2021/2027 au tout début de l'année 2021. L'élaboration et la discussion de ce document contractuel se feront dans un calendrier très réduit. Un premier temps de concertation doit intervenir avant la mi-juin, date à laquelle la Préfète de Région devra adresser à Paris des propositions régionales, afin de recevoir à la mi-juillet son mandat de négociation définitif.

Cette première étape de discussion devra tenir compte des travaux déjà entrepris avant la crise sanitaire et qui avaient été marqués, en particulier, par la validation en CTAP d'une position commune des collectivités, retenant 5 grandes priorités.

Par ailleurs, dans le souci de répondre à la situation d'urgence liée à la crise économique et sociale qui se présente, l'Etat propose d'identifier, par anticipation de la mise en œuvre de ce CPER, une première liste d'opérations, de projets ou de chantiers, prêts à partir, afin de mobiliser des crédits importants, dès 2021, voire dès 2020. Il s'agit d'alimenter la commande publique au plus vite pour soutenir la reprise immédiate de l'économie.

Les collectivités de Bretagne confirment :

- Leur intérêt pour participer à ce premier élément d'un plan de relance, comme un volet de préfiguration du CPER à bâtir,
- Leur volonté d'engagement dans le cadre du Contrat de plan 2021/2027, permettant de sécuriser et de concentrer des financements importants sur les grandes priorités de la Bretagne,
- Leur souhait de se fonder sur le document de la CTAP adopté en octobre dernier, revu et complété pour prendre en compte les enseignements de la crise COVID,
- Leur souhait de faire de ce CPER l'un des leviers d'action opérationnel d'un programme de redémarrage et de transformation plus large, s'inscrivant lui-même dans l'esprit du Contrat d'action publique passé entre la Bretagne et l'Etat.
- Elles soulignent la nécessité d'inscrire ce futur CPER dans la cohérence plus large d'une démarche globale retenant aussi des engagements réciproques sur des accompagnements d'urgence, des perspectives de moyen terme permettant d'accélérer les transitions nécessaires, des dispositifs non budgétaires permettant d'améliorer les modalités d'exercice de l'action publique, notamment dans un esprit de différenciation.
- Les collectivités soulignent en particulier qu'elles ne sauraient s'engager dans des contreparties financières à des engagements au titre de la relance de l'investissement public dans le cadre du CPER si elles n'en ont pas les moyens budgétaires, du fait de la contraction de leurs ressources.

La prise en compte des enseignements de la Crise sanitaire pourrait conduire, en particulier à :

- Développer des projets liés à la santé au-delà de la seule question de l'offre de soin.
- Renforcer les actions et programme favorisant la numérisation de l'économie et de la société.
- Renforcer le volet permettant de conforter la souveraineté alimentaire de la France et l'évolution des modèles de production vers une plus grande qualité (lien avec la PAC).
- Favoriser le déploiement d'une politique industrielle plus ambitieuse, visant la relocalisation d'activités et la souveraineté de la production sur des filières sensibles.

Les défis à relever sont les suivants, préfigurant ce que pourrait être le futur contrat :

1 - Le premier défi est celui de la géographie péninsulaire de la Bretagne, qui est sa spécificité majeure et fait du raccordement et de l'accessibilité un combat permanent et essentiel. **Le Pacte d'accessibilité** en formalise les grandes orientations, autour des quatre axes que sont : l'accessibilité ferroviaire, la desserte routière du centre et de l'ouest Bretagne, l'attractivité aéroportuaire, la place des ports bretons dans le réseau européen, et le développement des mobilités du quotidien. Il réaffirme notamment l'engagement conjoint pour placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris et 1 h 30 de Rennes.

Si l'Etat entend reporter la discussion d'un volet mobilité du CPER à l'après 2022, arguant du calendrier de la loi LOM, les collectivités soulignent l'impossibilité de discuter d'un contrat stratégique en ignorant le défi premier du territoire breton. Elles soulignent le risque inacceptable de perdre deux années dans la mise en œuvre des grands projets liés à l'accessibilité.

Aussi est-il essentiel pour elles que les discussions autour du nouveau CPER soient l'occasion d'obtenir des garanties sur la mise en œuvre complète de l'actuel contrat de plan, au rythme de réalisation retenu par le Pacte d'accessibilité et des garanties sur la mise en œuvre des autres axes du Pacte, non-inscrits dans l'actuel plan.

2 - Le second défi est celui du développement économique et social d'une région qui, comme les autres, doit accompagner les mutations de son économie et de ses compétences, dans l'ensemble de ses secteurs et filières (y compris son économie touristique), dans le contexte des transitions, au premier rang desquelles figure la nécessaire transition digitale. Elle doit le faire en mettant l'accent sur trois spécificités fortes et incontestables :

2.1 - L'importance vitale de son appareil d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui est l'un de ses avantages comparatifs essentiels dans la concurrence que se livrent les territoires. La Bretagne fait de l'ESRI une priorité majeure de ce CPER et les collectivités réaffirment leur volontarisme pour apporter d'importantes contreparties à l'investissement qu'elles attendent de l'Etat, sur ses compétences. Elles rappellent à cet égard la nécessité de compenser le retard pris en termes de mobilisation de crédits par l'absence de la Bretagne de la carte du plan campus et des dispositifs majeurs des PIA (idex et isite).

Elles entendent inscrire le développement de la recherche et de l'innovation dans les axes d'une S3 exigeante et fortement ciblée sur les enjeux des transitions.

La Bretagne entend naturellement conforter sa place dans la recherche et l'innovation marines, autour du campus mondial de la mer, mis au service du rayonnement de la recherche nationale française.

Au titre des transitions, les collectivités font de la rénovation thermique des bâtiments universitaires une priorité et se déclarent disposées à investir fortement sur le sujet, y compris dans le cadre d'expérimentations innovantes.

Si le développement de la recherche promeut une carte polarisée, l'appui au développement de l'enseignement supérieur devra aussi tenir compte des enjeux d'aménagement à l'échelle régionale et soutenir le déploiement des pôles de proximité.

2.2 - La seconde spécificité est celle de son écosystème productif agricole et agro-alimentaire, dont on connaît le poids à l'échelle nationale, sa place dans les enjeux de souveraineté alimentaire, mais aussi sa contribution au savoir-faire et au rayonnement de la France en termes de qualité, de traçabilité et de sécurité alimentaires. Mais on connaît aussi l'importance des mutations en cours, les immenses défis environnementaux qui se présentent.

La réussite de cette mutation et l'accompagnement de l'évolution du modèle agricole est un enjeu de dimension nationale auquel le Contrat de plan doit apporter des réponses, en lien avec la mobilisation des fonds européens et de la PAC. Le contrat, donnant corps au principe de différenciation, doit

reconnaitre la spécificité bretonne, l'engagement local en ce domaine et offrir au territoire régional les moyens de se mobiliser à la hauteur de l'enjeu.

2.3 - La troisième est la dimension maritime de la Bretagne, qui représente 50 % du linéaire côtier français et la même proportion de la pêche, mais qui est aussi une région majeure en matière de réparation navale et le lieu de développement des technologies futures en matière d'énergies marines. La vitalité de la Bretagne maritime est donc aussi un enjeu national, qui se place dans un contexte particulier qui est celui du Brexit et de ses conséquences qui frapperont la région de manière toute particulière.

Le Contrat de plan doit ainsi contenir un volet maritime ambitieux, transversal aux questions de développement (pêche, industries, tourisme...) et de protection environnementale, impliquant souvent une vision interrégionale. Il doit ainsi permettre d'apporter des réponses aux engagements du Contrat d'action publique sur les questions portuaires (dans tous leurs aspects) et de la pêche. L'enjeu de l'observation et de l'anticipation des conséquences du changement climatique devra être pris en compte. La question des risques spécifiques sur le littoral est au premier rang de ces préoccupations.

3 - Le troisième défi est celui de l'équilibre territorial.

Il se pose de manière spécifique dans une région marquée par sa péninsularité et l'éloignement de sa pointe ouest, marquée également par des dynamiques de développement différentes, faisant peser une menace de décrochement sur certains territoires de la pointe ouest, de la Bretagne Nord ou centrale notamment. Il se pose aussi spécifiquement dans une région marquée par **un maillage territorial particulier**, reposant sur deux métropoles de taille moyenne à l'échelle européenne et un réseau de villes moyennes et petites, déterminantes pour la vitalité de leur territoire, mais souvent fragilisées dans leurs fonctions de centralités.

La Bretagne se caractérise par ailleurs par l'ambition de son projet BTHD consistant à assurer la fibre pour tous à l'horizon 2026 au plus tard et associant dans un mécanisme de solidarité régionale l'ensemble des collectivités.

Aussi la discussion sur le contrat de plan doit-elle impérativement comporter deux volets essentiels à l'enjeu d'équilibre : la question de l'ambition numérique d'une part et un volet territorial puissant permettant de soutenir les dynamiques locales et de solidarité.

3.1 – Le projet BTHD, qui dans sa globalité, représente un investissement de plus de 1,6 milliards €, doit entrer dans une nouvelle phase de déploiement, plus ample encore que la première. Pour cela, dans le cadre des récentes discussions avec l'Etat, une ouverture législative a été obtenue permettant la mise en place d'un marché de conception réalisation qui vise le branchement de plus de 1.2 millions de prises. Le montant de la poursuite de cet investissement majeur, autant pour l'équilibre que pour la performance des territoires, se monte à plus de 1.3 milliards d'euros.

Si les collectivités réunies au sein du syndicat mixte Mégalis entendent se mobiliser avec détermination, elles soulignent l'importance essentielle **d'une forte contribution de l'Etat, via le FSN**, pour donner corps aux engagements pris par le Président de la république. Compte tenu de ce que l'on sait des futurs règlements européens, qui ne permettront pas le fléchage de fonds structurels sur les infrastructures du numérique, une contribution de l'Etat à hauteur de 200 M€ est attendue, en complément des engagements directement liés au contrat de plan qui devraient porter, en matière de numérique, et en l'état actuel du cadrage proposé par l'Etat, sur le développement des usages.

3.2 – Un volet territorial ambitieux est essentiel pour accompagner les actions et les projets territorialisés autour des axes suivants :

Un chapitre métropolitain permettant d'accompagner le rayonnement nécessaire des deux métropoles dans un contexte de concurrence européenne forte. Ce soutien sera fléché sur des équipements de dimension et de rayonnement régional dont la présence et le fonctionnement sont une évidente contribution à l'attractivité de toute la région. Ce chapitre comportera une dimension de coopération territoriale et de réciprocité avec les territoires ruraux. Il pourra faire l'objet d'une consolidation dans un renouvellement des contrats métropolitains.

Un chapitre de soutien aux centralités, afin de fortifier l'armature bretonne des villes moyennes et petites. Il doit permettre d'y maintenir ou d'y renforcer des fonctions, y compris stratégiques. Il se fera dans le prolongement des deux expérimentations mises en œuvre dans le cadre du CPER précédent. Cet effort demande à être conforté et amplifié. Il devra se faire dans l'esprit des engagements pris dans le contrat d'action publique pour assurer la convergence progressive de toutes les formes de contractualisations et de financement.

La formalisation d'un appui en ingénierie aux territoires les moins bien dotés.

Un chapitre d'appui à l'ambition régionale de réduction de la consommation foncière permettant, en lien avec l'EPF notamment de développer des mécanismes de soutien, y compris en ingénierie, aux collectivités les plus engagées, notamment dans l'intervention sur les friches industrielles, d'habitat, commerciales et agricoles.

Le renouvellement d'un contrat de développement des îles du Ponant.

Un chapitre de soutien pour les actions et projets de maintien ou de développement de l'offre de service en milieu rural, en application des SDAASP et en lien avec l'agenda rural annoncé par le Gouvernement.

4 – Le quatrième défi est celui des transitions écologiques.

La démarche de la Breizh Cop marque l'ambition régionale face au défi des transitions écologiques. Le contrat de plan, en application des engagements pris dans le contrat d'action publique, doit apporter un appui aux axes essentiels que sont :

- **L'eau** et la mise en œuvre du plan breton pour l'eau, avec des moyens adaptés au maintien du bon état écologique lorsqu'il est atteint et à son atteinte partout ailleurs, ainsi qu'à l'enjeu de solidarité territoriale sur le plan de la quantité,
- **La biodiversité** et le déploiement de l'agence bretonne de la biodiversité,
- **Le climat et l'énergie** avec le soutien à la production de toutes les énergies renouvelables, la consolidation de l'animation du réseau de plates-formes de rénovation de l'habitat, dans le cadre du SARE et du Service Public de Rénovation Energétique de l'Habitat (SPPEH), ainsi que des moyens de mise en œuvre d'une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (Breizh'Hin).
- **L'économie circulaire et la gestion des déchets**, en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la Breizh COP (« zéro enfouissement en 2030 » et « zéro déchets en 2040 », développement du recours aux éco-matériaux et au recyclage dans le secteur du BTP, traitement de sujets majeurs issus du passé tels que l'amiante...)
- Un appui résolu à toutes les expérimentations innovantes dans les territoires en matière de **nouvelles mobilités** et de mobilités décarbonées, dans la cadre des engagements du pacte d'accessibilité. Il est nécessaire de développer des approches globales comme locales s'appuyant sur des coopérations nouvelles entre territoires pour favoriser toutes les formes de mobilités plus propres et plus inclusives.
- **La sensibilisation** des citoyens, avec des outils adaptés.
- La confirmation d'un appui fort aux structures et instances **d'observation et de connaissance** environnementale et en particulier à l'observatoire régional.

Le contrat de plan doit confirmer les logiques de fortes déconcentrations des crédits des agences nationales au niveau régional, il doit permettre le meilleur fléchage des appels à projets nationaux sur les enjeux bretons spécifiques. Il doit autoriser les expérimentations innovantes, le cas échéant en s'appuyant sur des ouvertures législatives et réglementaires.

5 – Le cinquième défi est celui de la cohésion sociale.

La Bretagne est une région à forte identité et qui bénéficie d'une bonne cohésion sociale. Elle fait de ces deux caractéristiques un atout majeur qu'elle entend conforter.

Le contrat de plan, en lien avec l'orientation posée par le Premier ministre de répondre aux attentes de la vie quotidienne de nos concitoyen-ne-s doit ainsi tenir compte de ces dimensions.

Il doit le faire autour des axes suivants :

- **Le soutien aux dynamiques culturelles** en Bretagne en tenant compte du fait que la Bretagne est historiquement et sans explication une des régions sinon la région la moins bien dotée financièrement par l'Etat sur les programmes du ministère de la culture.
- **Le soutien au développement des langues régionales** dans le prolongement des engagements pris dans le contrat d'action publique.
- **Un volet insertion emploi formation** qui doit notamment consolider ou développer :
 - Les travaux d'observation partagés dans le cadre du GREF,
 - Les actions pour la qualité de vie au travail dans le cadre de l'ARACT
 - Les actions conduites dans les territoires en matière de GPEC pour mieux répondre au défi des difficultés de recrutement.
 - Les initiatives d'exercice concerté des compétences comme le travail engagé sur le continuum formation/insertion/emploi entre les Départements, les Métropoles et la Région.
- Un volet portant sur la **politique de la ville** et le renouvellement urbain.
- La rénovation des internats.
- **Un volet portant sur les usages numériques** pouvant cibler des actions dans les établissements d'enseignement, le soutien aux tiers lieux, l'appui aux actions d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, la numérisation dans les TPE.
- Une prise en compte de la problématique de **l'offre de soins** dans les territoires les plus fragiles et des enjeux en matière de santé-environnement.
- **Un chapitre égalité femme homme** et lutte contre les discriminations, permettant de conforter les actions partenariales et le volontarisme de la Bretagne, et servant d'appui à une diffusion de l'approche intégrée de l'égalité femmes hommes dans tous les autres volets du CPER.